

19 février 2025 Salle des fêtes de l'Hôtel de Ville d'ANDENNE

PV de la réunion d'information préalable du public (RIP)

CARMEUSE SA - Permis unique de classe 1 pour l'extension de la carrière de SEILLES

Pour la présentation:

CARMEUSE

Juan MURILLO - Directeur général

Frédéric DE VISSCHER - Secrétaire

Jean-François DUSSARD - Expert environnement

Bastien DEVEZON - Coordinateur projet

BUREAU D'ETUDES SERTIUS (auteur de l'étude d'incidences)

Xavier MUSSCHOOT - Coordinateur

PEPS COMMUNICATION

Bénédicte ROBERT - Modératrice

MEMBRES DU COLLEGE PRESENTS

V. SAMPAOLI (Président de séance), F. LEONARD, M.VAN KERCKHOVE, B. COSTANTINI, S. CRUSPIN

La réunion débute vers 19h08

Madame ROBERT, modératrice, accueille les participants et remercie le Collège communal pour l'accueil à la réunion d'information préalable dans le cadre d'un projet d'extension de la carrière de Seilles qui est porté par le carrier Carmeuse.

1. Mot d'accueil de Monsieur Vincent SAMPAOLI, Bourgmestre et Président de séance

« Bienvenue à toutes et tous en cette salle des fêtes de l'hôtel de ville à l'occasion de la réunion d'information préalable à la population de Carmeuse dans le cadre de leur projet d'extension de la carrière, comme cela est prévu par la législation. Nous nous y conformons. Donc la ville accueille le groupe Carrier. C'est l'occasion pour vous aujourd'hui d'une part d'entendre ce qui va être exprimé par le groupe Carmeuse et d'autre part de poser vos questions. C'est le moment ou jamais, je dirais. Et donc à notre niveau, nous sommes autour de la table, mais nous ne sommes pas partie prenante dans ce dossier. Cela veut dire que nous sommes comme vous à l'écoute de ce que le groupe Carmeuse va expliquer. Je vous souhaite une bonne soirée à toutes et tous. N'hésitez pas à vous exprimer. »

2. Mot d'accueil de Madame Bénédicte ROBERT, modératrice

- Lancement powerpoint de présentation-

Madame Bénédicte Robert, consultante en communication pour son propre bureau ouvert il y a 18 ans à Liège, se présente. Avec une formation de juriste, elle s'est spécialisée dans les matières environnement et l'aménagement du territoire. Elle accompagne depuis les porteurs de projets qui développent des

projets en Wallonie principalement dans leur démarche de communication. Ici, c'est une réunion d'information préalable qui est prévue par le Code de l'environnement. Ce 19 février, de commun accord, tant du côté de la commune d'Andenne que du côté de Carmeuse, ils ont souhaité que madame Robert anime les débats. Elle présente les intervenants.

« Alors, on va commencer du côté du demandeur, qui est donc la société Carmeuse. Il y a M. Murillo, qui est Directeur général, qui prendra la parole ce soir pour vous présenter le groupe Carmeuse et son ancrage local.

À ses côtés, M. De Visscher, qui est secrétaire général, qui lui parlera plus du projet en tant que tel. Je pense que ce sera important qu'il nous fixe le cadre dans lequel l'extension va se faire, afin que vous puissiez ensuite poser vos questions. À côté, M. Dussard, qui est expert en environnement, et M. Bastien Devezon, qui est coordinateur du projet, puisqu'une extension oblige de faire une demande de permis. Et donc, c'est M. Devezon qui gère, entre autres, tous ces aspects-là. À ma gauche, il y a M. Musschoot. seul à sa table. Il est le représentant du bureau SERTIUS, qui est un bureau d'études d'incidences qui est agréé justement pour faire l'étude de l'incidence du projet de Carmeuse sur l'environnement. Et donc, il est le coordinateur de cette étude. Évidemment, au sein du bureau, ils ne sont pas tous présents ce soir, mais il y a de nombreux experts qui vont se plonger dans le dossier, et chacun analyser le dossier en fonction de leur expertise.

Et c'est M. Musschoot qui, quelque part, en fera la coordination et la synthèse. Et donc, c'est important qu'il soit là ce soir pour entendre vos questions, entendre vos inquiétudes, bien évidemment la présentation du projet, et mieux comprendre de quoi il s'agit, puisque c'est là-dessus que portera son étude, mais vous entendre aussi, parce que vous allez pouvoir éventuellement poser des questions, mais peut-être donner des informations aussi, parce que vous, vous avez un ancrage local et que vous vivez certainement, pour la plupart d'entre vous, proches de la carrière.

Alors, M. le Bourgmestre l'a dit, c'est une réunion officielle, parce qu'on est dans un dossier de classe 1, donc ça veut dire qu'il est susceptible d'avoir une incidence sur l'environnement. Et c'est une réunion qui doit, et j'ai souligné le mot doit, être présidée par la Commune. C'est une obligation. Qu'est-ce que le législateur recherche ? Eh bien, c'est que le pouvoir local organise cette réunion pour que vous soyez informés, parce que les citoyens, aujourd'hui, veulent de plus en plus prendre part aux projets qui se déroulent sur leur territoire. Et donc, c'est à ce titre-là qu'on oblige, quelque part, le Bourgmestre, ainsi que le Collège, à organiser ce genre de réunion. Comme vous, ils prennent acte de l'information, et donc, a priori, ils ne répondront pas ce soir.

C'est, quelque part, la soirée d'information du projet de Carmeuse. »

Madame Robert explique que la réunion sera filmée (que les orateurs) et que l'enregistrement son permettra d'entendre chaque intervenant, du public également. Elle rappelle que la vidéo de cette réunion sera, à partir de vendredi, sur le site de la Commune via un lien qui vous enverra vers une chaîne YouTube où on pourra retrouver l'intégralité de cette réunion. Cela permettra à tous citoyens qui ne seraient pas présents ou qui souhaitent revoir l'enregistrement, de revoir l'intégralité de la réunion. Elle resitue le contexte du projet de Carmeuse :

« Alors, nous sommes en classe 1, et donc, il y a une étude d'incidence qui doit être faite. Sans vouloir rentrer trop dans les détails, une classe 1, c'est un dossier qui est susceptible d'avoir un impact. Et donc, le législateur dit, dans ces cas-là, il faut faire une étude, d'un point de vue de l'environnement et au niveau de l'aménagement du territoire.

Forcément, avec une carrière, il va y avoir une modification du relief du sol. C'est inhérent à l'activité. Et puis, il y aura des activités pour traiter le caillou. Et ça aussi, c'est quelque chose que le législateur souhaite encadrer par une étude objective qui doit être faite par un bureau indépendant du demandeur. Alors, tout ça, ça fait que la législation oblige qu'il y ait cette réunion. Et donc, c'est pour ça que nous sommes là ce soir.

Alors, cette réunion, je pense qu'elle est intéressante à plus d'un titre. Pour le demandeur, évidemment, c'est de présenter son projet. Peut-être que vous en avez déjà entendu parler. Parfois, j'avais des assemblées où la presse s'est déjà emparée du dossier. Donc, certains ont lu ou se sont plus renseignés que d'autres. Aujourd'hui, c'est l'information officielle. C'est donc sur base de l'information qui est donnée ce soir que l'étude sera faite. Donc, je pense que c'est intéressant que cette présentation soit faite. Alors, pour vous, évidemment, c'est comprendre le projet. N'hésitez pas, je vous l'ai dit, faites des observations,

posez des questions. Si vous êtes un amoureux de la nature, peut-être faire part de certaines de vos découvertes ou que sais-je, si vous vivez à côté, donner des informations qui, parfois, ne se retrouvent pas toujours dans des manuels que Monsieur Musschoot pourrait consulter. Et donc, lui, pour lui aussi, c'est intéressant de recevoir cette information parce qu'il pourra en tenir compte dans son étude. Et donc, vous, vous aurez une réponse à vos questionnements dans son travail. Alors, pour le bureau d'études, je vous l'ai dit, c'est d'être aussi disponible. On va avoir une réunion, vous allez poser vos questions, mais après, on aura la chance de pouvoir prendre un drink ensemble.

Si vous avez une situation particulière qui le justifie et que vous préférez parler directement à Monsieur Musschoot, il sera présent pour vous écouter et peut-être entendre votre situation en particulier. Au niveau de la procédure, aujourd'hui, nous avons ce qu'on appelle la RIP, donc la réunion d'information préalable. Vous aurez l'occasion, après cette séance, durant 15 jours, d'écrire un courrier, si vous le souhaitez, pour compléter votre intervention, si, par exemple, aussi, vous n'aimez pas intervenir en public.

Et donc, je vais vous donner les adresses auxquelles vous pourrez écrire. Après ça, ce sera le travail de Monsieur Musschoot, il va travailler et il va analyser l'ensemble des impacts potentiels de la carrière. Ensuite, il va faire des recommandations et ce sera à Carmeuse de voir s'il suit ou pas les recommandations qui seront faites par le bureau d'études.

Pendant toute cette période, vous n'allez pas tellement entendre parler du dossier, c'est normal, ce sont les études qui sont en cours. Ensuite, à un moment, Carmeuse va déposer son permis, ça veut dire qu'il sera décidé sur son projet, qui a peut-être changé, qui aura peut-être changé par rapport à ce qu'on vous a présenté ce soir. Il dépose alors son projet et à ce moment-là, quand il est complet, vous allez pouvoir consulter ce projet.

Pendant 30 jours, durant l'enquête publique, vous verrez, il y a des affiches qui sont installées autour de la carrière, de la future extension, vous avez une information qui est mise sur le site internet de la Commune et vous avez une publicité qui est faite dans les journaux. Donc, à ce moment-là, vous pourrez consulter le dossier, ce que vous ne pourrez pas faire ce soir. Ce soir, vous aurez la présentation, elle sera disponible, d'ailleurs dès demain aussi sur le site de la Commune. Donc, ne vous tracassez pas. Si vous souhaitez prendre des photos de mes slides, vous pouvez, mais tout sera disponible demain. Mais il n'y aura, entre guillemets, que les slides.

Le dossier complet et définitif, il ne sera déposé qu'après que l'étude soit faite et à ce moment-là, vous pouvez tout consulter pendant 30 jours à la Commune en format papier. Et puis alors, il y aura une instruction. Ce sera la région Wallonne qui va faire l'instruction du dossier.

Et enfin, il y aura une décision. Alors, soit on donne le permis, soit on ne le donne pas, soit on le donne à certaines conditions que le carrier s'engage à respecter, qui sont parfois différentes de ce qu'il a demandé. C'est évidemment une synthèse de cette procédure qui va être longue.

Une demande de permis de classe 1, c'est facilement un an. Donc, vous voyez, ici, on est au début d'une procédure et vous pouvez intervenir et vous aurez encore la possibilité de le faire après. Alors, je vous ai dit, vous pouvez, si vous le souhaitez, écrire un courrier.

Écrire un courrier, tout ce que vous aurez dit ce soir est enregistré, fera l'objet d'un PV. Et donc, si vous intervenez et que vous n'avez quelque part plus rien d'autre à dire, ne vous tracassez pas. Ce sera consigné dans le PV. Monsieur Musschoot le recevra et il en tiendra compte. Si, par contre, vous souhaitez faire part d'une étude, montrer une photo, proposer un autre contour de la carrière, que sais-je, ce sera difficile de le faire ensemble ce soir. Et donc, dans ces cas-là, je vous conseille vivement d'écrire un courrier. »

Elle rappelle que la législation impose l'envoi des remarques post-RIP à la commune + au demandeur et que le même courrier devra être envoyé par courrier ou mail aux deux parties aux adresses suivantes en mettant bien les coordonnées complètes de la personne qui adresse le courrier sous peine d'irrecevabilité des remarques :

Toutes les informations se retrouveront dès demain sur le site de la commune en intégralité.

Elle propose ensuite d'écouter dans un premier temps les présentations qui vont être faites sans intervenir pour que les intervenants (Carmeuse et Sertius) puissent donner leurs messages de manière globale et complète. Dans un deuxième temps, le public pourra poser ses questions et fournir ses remarques.

3. Parole de Monsieur J. MURILLO – Directeur général CARMEUSE SA

« Bonsoir et bienvenue puisque c'est à mon tour de vous souhaiter la bienvenue à cette réunion d'information. Alors c'est un événement que l'on attendait avec impatience parce que ça va être évidemment l'occasion pour nous de vous présenter un projet qui nous tient à cœur, un projet que l'on considère important, évidemment pour Carmeuse, mais aussi pour la ville, la commune, mais au-delà de ça, pour la région, et même pour la Belgique. Je crois qu'étant donné la morosité économique qui ne vous aura pas échappé, on a besoin de ce genre de projet engageant pour toute une région.

Alors moi je m'appelle Juan Murillo, j'ai 49 ans, je suis marié, j'ai deux enfants et je suis le Directeur général de Carmeuse. Et figurez-vous que ça fait 20 ans que je travaille et je crois que si on reste aussi longtemps au sein d'une société, c'est qu'on s'y trouve bien. Mais c'est aussi parce que, certainement, nos valeurs personnelles sont alignées avec celles de l'entreprise. Et parmi les valeurs de l'entreprise, il y en a deux qui me sont chères, parce qu'elles sont réelles, parce qu'elles sont incarnées par ce que l'on fait, et dans nos décisions, c'est la valeur de long terme, qui veut que quand on prend une décision, quand on choisit une direction, on le fait toujours en essayant de prendre en compte les conséquences long terme pour l'ensemble des parties prenantes. Et la deuxième valeur qui, pour moi, est fondamentale, c'est la valeur de responsabilité. On est persuadé, nous, ici, chez Carmeuse, que les produits qu'on produit et qu'on met au service de nos clients, sont utiles pour la société. Ils servent à faire plein de choses, et je vous en reparlerai d'ici quelques minutes.

Mais on est conscient aussi, et on reconnaît, que comme toute activité humaine, la nôtre a aussi des effets, des externalités négatives sur l'environnement. Et on pense que c'est de notre responsabilité de faire ce qu'il est possible de faire pour diminuer et pour minimiser ces externalités.

Ça, c'est notre définition de la responsabilité. ... L'objectif, évidemment, de cette réunion, c'est de vous expliquer en toute transparence et avec le plus de détails possible à quoi tient ce projet. Votre objectif, j'imagine qu'il est, et je souhaite qu'il soit, de poser toutes les questions, afin d'avoir une compréhension de ce projet, dans un esprit constructif, évidemment.

Et donc, j'espère vivement que chacun d'entre nous partira, quittera cette salle d'ici deux heures, deux heures et demie, avec le sentiment d'avoir été écouté de part et d'autre. Alors, laissez-moi prendre quelques instants pour vous expliquer qui nous sommes, ce qu'on fait, pourquoi on le fait et à quoi on sert.

Alors, je sais qu'on nous dépeint parfois comme une grande société multinationale sans visage, mais en fait, on est une société wallonne, qui existe depuis 165 ans, qui n'est pas cotée en bourse, c'est une boîte familiale. L'actionnariat est belge, l'actionnariat est Wallon, il vient même de, de Wanze, à deux pas d'ici. Elle est dirigée, cette société, par un wallon. Et elle existe, comme je vous le disais, depuis 165 ans. Elle a démarré ici, à Seilles et à Moha, pas loin d'ici. Alors évidemment, sur les 165 dernières années, on s'est développé, on a développé différentes applications. Depuis une quarantaine d'années, on s'est aussi ouvert à l'international. Et maintenant, on est au groupe des rares sociétés wallonnes et belges qui est présente à l'international. Et plus récemment, ces dernières années, la priorité est devenue pour nous de développer une expertise en termes de gestion du CO2 et donc de décarbonation et pour ceux qui habitent à Seilles, vous avez dû entendre parler d'un pilote, justement, qui a été construit sur le site de Seilles qui permet d'être des pionniers en matière de décarbonation industrielle.

Alors, vous voyez ici la carte de la Belgique. Vous voyez que nous sommes présents dans différents endroits surtout en Wallonie, parce que vous le savez, 100 % des carrières belges se trouvent en

Wallonie. Le centre de coordination du groupe se trouve, lui, à Louvain-la-Neuve. En termes d'emplois, sur la Belgique, vous l'avez vu au slide précédent, on compte près de 500 emplois. Quand on zoom sur le site de Seilles, c'est 110 personnes, et vous voyez que, et ça c'est propre à l'industrie, on a des employés et aussi des ouvriers qui font partie du personnel. Et vous voyez aussi, que sur les 110 personnes qui sont employées sur le site de Seilles, nombreux, la grande majorité, les trois quarts presque, sont des emplois locaux, je vous laisse découvrir sur le slide, les provenances de chacun.

Alors, qu'est-ce qu'on fait et à quoi on sert? Tout ce que nous avons touché depuis ce matin, à l'exception peut-être de nos vêtements, a été fait à base de chaux ou de carbonate de calcium. Aujourd'hui, quand vous irez vous coucher, quand j'irai me coucher aussi d'ailleurs, comme chaque européen, tous les jours, on aura consommé l'équivalent de 150 grammes de chaux. Et ça, à travers différentes choses, de l'eau, qui aura été traitée avec nos produits, de la fumée industrielle, qui aura été dépolluée grâce à nos produits, des routes qui auront été construites, des GSM, de la fibre de verre, du sucre, du papier, de l'acier, plein de choses. Quasiment tout, énormément de produits de notre vie quotidienne sont construits et fabriqués avec de la chaux.

Alors, aujourd'hui, l'extension de la carrière, donc, notre métier de base, c'est la chaux, c'est pour ça que je vous en parle. Le projet qui nous occupe d'aujourd'hui, ce n'est pas une carrière pour extraire de la pierre à teneur, mais bien des granulats. Donc ici, les applications sont aussi des applications extrêmement importantes. Sans doute moins diversifiées que pour la chaux, mais extrêmement importantes. Ce sont des applications qui sont dans le champ de la construction, un secteur extrêmement important en Belgique. C'est pour le béton, le ciment, les asphaltes, le gravier, les fondations, ces éléments-là. Et vous voyez aussi que nous consommons quotidiennement, en Wallonie, 12 kilos, chacun d'entre nous. Vous admettez avec moi que ce sont des chiffres assez conséquents

Alors, évidemment l'objectif d'aujourd'hui c'est de vous informer sur le projet, ça a été dit et redit, et aussi de vous présenter les différentes phases et de vous donner une meilleure compréhension du phasage de l'ensemble de ce projet.

Et je conclurai cette introduction en vous disant les choses suivantes : les motivations de ce projet, évidemment, c'est un projet que nous espérons rentable économiquement pour Carmeuse, ça c'est certain, mais qui amène énormément d'effets indirects positifs, je vous en parlais. Parmi ceux-ci, on peut citer le fait qu'on va pérenniser une activité industrielle et économique sur le site de Seilles, qu'on va pouvoir répondre aux besoins d'un secteur important pour l'économie belge qui est le secteur de la construction, sans avoir recours à des importations, qu'on va pouvoir développer le transport par bateaux et comme ça on tire profit, en tout cas on fait de la situation stratégique de Seilles une vraie opportunité. Ça nous permet également de maintenir et de pérenniser une activité traditionnelle puisque, je vous le disais il y a quelques minutes, ça fait plus d'un siècle et demi que la carrière est active sur Seilles. Mais ne nous y trompons pas, gardez à l'esprit, ce sera expliqué par mes collègues d'ici quelques minutes, que bien que l'activité soit traditionnelle, évidemment elle a évolué au fil du temps et qu'une usine ou une carrière telle qu'elle était gérée il y a quelques années, ce n'est plus du tout la même chose aujourd'hui. Les techniques ont été repensées et améliorées.

Et enfin, et ça je sais que nombreux d'entre vous y sont sensibles, ce projet permettrait de libérer le centre de Seilles du charroi de camions par la construction d'une route de contournement le long de l'ancienne carrière.

Avant de céder la parole à mes collègues, je voudrais simplement vous dire que j'ai eu l'occasion (je n'ai pas dit bonjour à tout le monde parce que je n'ai pas eu l'occasion), mais j'ai quand même eu l'occasion de serrer la main à différentes personnes et beaucoup m'ont dit qu'elles étaient inquiètes. Et je voulais vous dire que je le comprends parfaitement. Je serais à votre place, je serais aussi curieux et j'aurais cette envie, ce besoin de savoir. Je voulais juste vous dire qu'on est là pour ça et n'hésitez donc pas, quand le moment sera venu, de poser vos questions. Nous nous engageons à faire de notre mieux pour y répondre. »

4. Parole de Monsieur DE VISSCHER – Secrétaire

Présentation du projet.

« Bonsoir à tous, mon nom est Frédéric De Visscher, je suis Secrétaire général de Carmeuse, je travaille dans l'entreprise depuis 1998, donc voilà, j'ai eu quelques années au service environnement de Carmeuse.

Je vais d'abord vous présenter, bien situer le contexte, vous parler d'abord des activités qui sont menées à Seilles aujourd'hui.

Seilles est le siège social de la société Carmeuse, de toutes les activités de Carmeuse en Belgique, et nous avons à Seilles notre siège administratif, dans lequel nous avons notre service commercial, notre service comptabilité, les ressources humaines, bureaux d'études, transports logistiques, enfin bref, toute l'activité administrative est basée dans nos bureaux de Seilles. Nous avons, à côté de ces bureaux, évidemment, une carrière, carrière qui est en activité, un four à chaux, et puis des unités de traitement de cette chaux, des unités d'hydratation, de fabrication de lait de chaux, et une ligne d'ensachage de produits.

À Seilles sont également localisés nos laboratoires : le laboratoire de contrôle qualité, qui contrôle tous les produits de Carmeuse en Belgique, et également des laboratoires de recherche et développement. Nous avons installé depuis un an un four-pilote également. C'est un four-pilote destiné à faire des essais de décarbonation des fumées émises lors de la combustion de la chaux. C'est le four-pilote Butterfly.

Alors, peut-être géographiquement, bien situer également le projet. Donc ici vous avez une vue aérienne de Seilles. Une des entrées de Seille, lorsque l'on vient par la route de Tramaka, consiste à prendre la rue des Carriers, qui se poursuit. Lorsqu'on arrive devant l'école, c'est la rue des écoles, et puis arrivés à hauteur du café anciennement « chez Piemme », aujourd'hui c'est le café « Playground », la rue s'appelle la rue du Château. Aujourd'hui, tous les camions, tous le charroi industriel, qui viennent à l'usine de Seilles et repartent ensuite, après avoir été chargés en chaux, utilisent cet axe. Toujours au niveau des voiries, on va en parler, je reviens sur la place et au « Café Piemme ». Si vous remontez vers le nord, vous prenez la rue du Boltry, vous passez devant le cimetière, et puis la rue s'appelle la rue Saint-Joseph et remonte en direction de Landenne. Au niveau du carrefour ici, il y a le carrefour avec ce qu'on appelle la route militaire, route militaire, qui permet, lorsqu'on la prend, d'arriver à la réserve naturelle de Sclaingneaux.

Au niveau des carrières, au nord du village, nous avons la carrière dite « du cimetière », parce qu'elle est attenante au cimetière. À l'ouest de la rue du Boltry, il y a la carrière du Boltry, et puis un peu plus loin, un peu plus à l'ouest, il y a le site Brison. On l'appelle le Brison parce qu'anciennement, il y avait les carrières Brison qui ont exploité cette zone. Nous avons, alors, le long de la voie de chemin de fer, ici, les installations de production chaux, donc le four à chaux, l'unité de production d'hydrate, le four Butterfly, et nos bureaux.

Alors, quel est notre projet ? Alors, quelques points clés d'abord, on reviendra en détail par la suite. Nous voulons dans un premier temps construire une nouvelle route d'accès au site. Je vous ai dit qu'aujourd'hui tous les camions passent par la rue des carriers, la rue des écoles, la rue du château. Nous voulons supprimer tout trafic de camions à l'intérieur du village. Et pour ce faire, construire une nouvelle route qui partira de la carrière du Boltry, qui passera en tunnel sous la rue Saint-Joseph, et puis qui circulera à l'intérieur de la carrière du cimetière, en contrebas, par rapport aux habitations, pour rejoindre l'extrémité de la rue des Carriers, un peu plus haut que la pompe à essence. Et donc, l'idée c'est, première étape de notre projet, de construire cette route, et faire en sorte qu'il n'y ait plus un seul camion, plus un seul, qui traverse le village de Seilles. Première étape.

Ensuite, nous allons étendre la carrière du Boltry, donc le projet, c'est une extension de cette carrière sur une surface de 17,3 hectares. Nous allons solliciter également un permis pour la construction d'installations industrielles, pour traiter ces pierres, pour les concasser, pour les traiter, pour les mettre en stock. Il est nécessaire de construire de nouvelles installations et de solliciter pour ce faire un permis pour une durée de 20 années. Nous voulons extraire le gisement de pierre calcaire, donc 18 millions de tonnes, lorsque l'on sera à un rythme de croisière. Il faut un temps de préparation, mais l'idée c'est d'extraire environ 1 million de tonnes par an.

L'exploitation se fera au moyen de tirs de mines, du lundi au vendredi, de 6 à 22 heures. Cette nouvelle activité va générer de l'emploi. Il sera nécessaire d'avoir 25 emplois directs pour faire tourner cette

carrière et ces installations. Dans le secteur carrier, pour un emploi direct, il y a automatiquement deux emplois indirects qui se créent, que ce soit dans la logistique, dans le transport, dans la maintenance, dans les bureaux d'études, dans le nettoyage, enfin bref, nous faisons appel, ou dans les travaux de découverte, nous faisons appel à beaucoup de sous-traitants.

Nous avons également un projet de valorisation des eaux d'exhaure. La valorisation des eaux d'exhaure, qu'est-ce que ça veut dire? Quand on exploite une carrière, une carrière c'est un grand bassin qui va se remplir d'eau et pour pouvoir accéder au fond de la carrière, il est nécessaire de vider cette carrière et de pomper ces eaux. Aujourd'hui, les eaux que nous pompons dans les deux carrières, au cimetière et au Boltry, elles sont pour partie utilisées dans notre process industriel. Elles sont utilisées pour le lavage des pierres ou pour différentes applications. Et puis une partie est simplement rejetée à la Meuse. Aujourd'hui, en partenariat avec la Société Wallonne des Eaux, nous voulons voir comment éviter justement ce gaspillage d'eau, comment éviter ce rejet simplement à la Meuse, comment faire pour mettre cette eau à disposition de la Société Wallonne des Eaux, des distributeurs d'eau publics, et faire en sorte qu'il y ait une exploitation conjointe de la pierre et de l'eau sans qu'il n'y ait de gaspillage d'eau.

Une partie de cette eau, c'est une discussion que nous avons avec le Responsable de la Réserve naturelle, pourrait également servir à réalimenter des zones humides dans la réserve de Sclaigneaux. Une étude hydro-géologique est actuellement en cours pour mieux définir ce projet. Alors, et c'est un sujet qui me tient à cœur, les carrières, vous le savez ou vous ne le savez pas, ce sont des lieux tout à fait exceptionnels pour la biodiversité. Pourquoi ? Eh bien, tout simplement parce que nous sommes dans un milieu où il y a des parois rocheuses avec différentes expositions, nous avons des plans d'eau, des plans d'eau profonds, ou des plans d'eau peu profonds, avec des marres permanentes, des mares temporaires. Nous avons un milieu calcaire, des pelouses calcicoles qui font venir une faune et une flore tout à fait intéressantes. Nous entendons préserver cette biodiversité par une gestion dynamique de la biodiversité et voir comment nous pouvons, au travers d'aménagements, au travers d'espaces que l'on peut garder pour la préservation d'habitats ou d'espèces, comment préserver cette biodiversité, voire faire en sorte que nous puissions en attirer ou, ou la développer.

Alors, très modestement, nous sommes des carriers, le métier de la pierre, nous le connaissons bien, nous ne sommes pas des biologistes, nous ne sommes pas des bio-ingénieurs, et clairement, nous nous faisons conseiller par des universités, par des spécialistes, par Natagora, pour justement optimiser tout ce process et faire en sorte que toute cette nature puisse être préservée durant l'exploitation.

Nous faisons également de nombreux aménagements, des aménagements avant exploitation, pendant l'exploitation, et après. Nous plantons des haies. Aujourd'hui nous avons planté des haies autour de toutes nos carrières. Dans le cadre de nos réaménagements en Belgique, ici, nous plantons environ 20 000 arbres tous les ans. Sur 20 000 arbres qui sont répartis sur, sur nos différents sites. Je vous en donne un exemple, parce que c'est le plus connu. Il y a quand-même des espèces emblématiques que l'on retrouve dans les carrières, comme le hibou grand-duc. Ici, c'est une photo qui a été prise à la carrière de Seilles.

Il y a des hiboux grands ducs dans l'ensemble de nos carrières. Nous avons un partenariat avec l'Institut des sciences naturelles, qui chaque année vient faire un recensement, qui vient les repérer, parce que ce n'est pas nécessairement facile de repérer l'endroit où ils nichent. Alors, lorsqu'ils les ont repérés, ils descendent en rappel dans la carrière, au bon moment, ils les baguent les animaux, et alors comme ça, on peut avoir un suivi. Aux dernières nouvelles, à peu près 20 % des hiboux grands ducs sont des habitants des carrières de Carmeuse, nous en sommes très fiers.

Je reviens sur le projet industriel. Alors, je vais vous présenter le phasage de ce projet. Alors, je vous ai dit, la toute première chose, avant de passer aux travaux de découverte, avant de travailler à l'exploitation de la pierre, nous allons construire cette nouvelle route qui permettra d'expédier nos produits, que ce soit du granulat, la chaux, de faire venir nos fournisseurs et d'éviter désormais tout passage de charroi industriel à l'intérieur du village.

Alors, cette création de voirie interne, alors aujourd'hui qu'est-ce que nous avons comme trafic dans la carrière ? Nous avons environ 40 camions qui viennent et qui repartent chargés de nos produits. L'idée c'est d'expédier 75 % de nos produits par la voie d'eau.

Donc ça veut dire qu'il y a encore 25 % de produits qui devraient partir par la route. Ça devrait générer un trafic supplémentaire de 35 camions par jour. Et donc nous devrions avoir un charroi quotidien de 75

camions à peu près par jour. Camions qui partiront exclusivement par la nouvelle route qui sera et donc plus par le village. C'est une route qui sera dans la carrière, qui ne sera pas visible, qui sera en contrebas, qui sera discrète et silencieuse.

Alors, le projet en lui-même, deuxième étape, Une fois qu'on a construit cette route, eh bien, avant de pouvoir attaquer la pierre, il est nécessaire de procéder à la découverte, c'est-à-dire d'enlever tous les terrains qu'on appelle les stériles, donc les morts-terrains au-dessus et de pouvoir les dégager. Donc ce sera le début de ces opérations de découverte et nous allons, dans un premier temps, avec ces découvertures, créer tout autour du site, des dispositifs d'isolement, ce que nous appelons des merlons. Le slide suivant, donc l'idée c'est tout autour de créer une butte, donc ce sera une butte qui fera environ 5 mètres de haut, qui sera plantée. Vous avez l'exemple de butte plantée. Ca c'est par exemple la butte qui se trouve au sommet de la rue des Carriers, ou ici encore une autre vue à Seilles. Ca c'est une butte qui a été prise sur Moha, une butte qui a été récemment constituée sur laquelle nous avons fait des plantations.

Une fois que cette butte sera construite, nous aménagerons un chemin de contournement. Comme la carrière va progresser comme ceci, la route militaire qui mène à la réserve de Sclaigneaux sera coupée, et donc comme elle est coupée, il est nécessaire de recréer une route d'accès. Alors notre idée, c'est de créer une route piétonne, qui va longer la butte, qui va repartir vers l'ouest, et puis là, deux possibilités : nous allons recréer ici un nouveau chemin qui permettra d'accéder dans la partie nord de la réserve naturelle. Nous allons également recréer un chemin qui descendra et qui rejoindra le morceau ici restant de la route militaire pour conserver l'accès classique.

Nous allons également construire ici, sur nos terrains, un parking qui sera aménagé. L'idée c'est de faire une quarantaine de places ainsi qu'une douzaine d'emplacements pour des vélos, pour permettre aux promeneurs de garer leur véhicule avant d'entamer leur balade.

Troisième étape, c'est la construction des installations industrielles, des installations fixes qui seront construites dans cette zone, ici. Les installations en question c'est un bâtiment primaire, un concasseur primaire, des stocks, des bureaux, des ateliers, un garage, un bâtiment secondaire, tertiaire, des ateliers de traitement de la pierre, ainsi qu'un stock important au départ duquel les produits pourront être expédiés par bande transporteuse vers la voie d'eau.

Et donc, l'idée, dans une quatrième étape, c'est de construire la bande transporteuse dont je vous parlais, qui permettra de charger les bateaux en pierre. 75 % de notre production doit partir par bateau. A ce moment là, les remblais qui proviennent des travaux de découverte, donc toutes les terres qui ont été enlevées, auront été constitués d'une part dans la zone que l'on appelle Brison. Alors, nous avons veillé à avoir une certaine distance par rapport à la réserve naturelle, vous voyez qu'ici on a une distance d'environ 300 mètres, dans la zone la plus proche, on devrait environ avoir 200 mètres. Nous aurons besoin également de mettre des remblais dans la carrière du cimetière. Nous avons besoin de tous ces espaces pour pouvoir stocker toutes les terres de découverte.

Dernière étape, c'est l'approfondissement de la fosse, c'est l'extraction qui va durer 20 ans, peut-être plus, pour arriver à la situation finale. Bon, ça, c'est un slide qui reprend un peu tout ce que je vous ai expliqué.

Le réaménagement final, il peut prendre diverses formes. Vraisemblablement nous aurons toujours un plan d'eau dans la carrière, même si nous pompons l'eau, même si nous avons un projet de valorisation, il y aura toujours un espace qui sera vraisemblablement rempli d'eau. Mais nous pourrions aménager en parallèle (ces eaux seront relativement profondes), sur les côtés, des mares peu profondes qui pourront être permanentes, qui pourront temporaires. Nous pourrions mettre des pierriers, des espaces qui pourront attirer les reptiles.

Nous souhaitons également faire de l'énergie, sur le remblai du cimetière, placer des panneaux photovoltaïques. Il y a d'autres options également. Sur les flancs bien exposés du remblai, les flancs sud, on peut également recréer des pelouses calcaires ou des éboulis qui peuvent attirer les reptiles. Plus tous les espaces, je veux dire, de mares peu profondes qui pourront être réservées aux batraciens.

Voilà, c'est une rapide présentation du projet. Je serais heureux de répondre à toutes vos questions. Je laisse monsieur Murillo dresser la conclusion. »

5. Monsieur J. MURILLO – Directeur général

Le projet et le phasage ont été dévoilés et expliqués. Il rappelle les différents points importants qui ont été évoqués et qu'il faut retenir :

- ✓ ce projet va permettre la construction d' une nouvelle route d'accès qui va libérer le village de ses camions.
- ✓ Les carrières aujourd'hui ne sont plus gérées comme les carrières d'avant. On utilise de nouvelles technologies, qui, par la force des choses, ont vocation à être plus efficaces pour réduire les nuisances.
- ✓ Pour l'accès à la réserve naturelle. Carmeuse a revu sa copie et l'accessibilité est garantie et plus simple, par rapport à la première version de 2021.
- ✓ 75 % des livraisons, des volumes expédiés se feront par voie d'eau, dans l'idée aussi de minimiser les nuisances.
- ✓ Les aspects de biodiversité évoqués, ils sont importants Carmeuse avec, depuis de nombreuses années, des exemples bien concrets dans ses autres carrières qui prouvent l'intérêt pour la biodiversité.
- ✓ La valorisation des eaux d'exhaure, est un point important.
- ✓ l'engagement de travailler en toute transparence avec une volonté de communiquer de manière claire et précise.

6. Parole de Monsieur Xavier MUSSCHOOT: étude d'incidences sur l'environnement (EIE)

Monsieur Xavier Musschoot se représente pour le bureau SERTIUS qui a été mandaté pour faire l'étude d'incidences sur l'environnement de ce projet. Sertius, c'est un bureau d'études, globalement en matières environnementales, qui traite tout ce qui est des demandes de permis, des études d'incidence sur l'environnement, mais qui fournit aussi de l'aide pour la mise en place des systèmes de gestion de l'environnement dans les entreprises. Sertius a également un département qui fait des études de pollution du sol pour tout ce qui est les études et voir s'il y a des assainissements à faire et la gestion des chantiers d'assainissement. Ses experts s'occupent de sécurité (sites SEVESO) avec des risques d'accident majeur et tous des accidents qui peuvent survenir et les effets que ça peut avoir sur la population riveraine, mais aussi les autres industries riveraines évidemment. Des juristes en interne assistent les gestionnaire d'EIE pour toutes les thématiques techniques étudiées au travers des dossiers. Sertius est actif dans les trois régions de la Belgique et également aussi en France et on est agréé en tous cas pour la Wallonie, pour les études d'incidence et les études de sol, ce qui est quelque chose d'important.

« Alors c'est quoi une étude d'incidences sur l'environnement ? Une étude d'incidence, c'est un rapport qui est fait par un expert, en tout cas un bureau expert indépendant, qui est joint à la demande de permis. Je dis bien indépendant dans le sens où la législation veut que l'étude soit réalisée par des bureaux qui soient privés ou publics mais rémunérés par les demandeurs qui initient le projet. C'est une étude où nous, on a un agrément qui est délivré par la région wallonne, avec lequel on doit être indépendant.

La bonne chose à ce niveau-là, c'est que toutes les recommandations qu'on peut faire, si le demandeur n'est pas d'accord, j'ai envie de dire simplement « il peut s'asseoir dessus » et déposer sa demande de permis en faisant fi de nos recommandations, en disant je ne suis pas d'accord, mais je veux faire autre chose, je vais faire autrement et je vais gérer ça. Et nous, notre travail est terminé à partir du moment où on a fait nos recommandations. L'administration prend le pas, fais son instruction et décide de délivrer

ou pas. »

Que le permis soit délivré ou refusé, le bureau d'étude est payé, c'est une bonne garantie d'indépendance.

« Donc c'est une étude scientifique qui est relative à l'identification, à la description et à l'évaluation des incidences sur l'environnement. Donc c'est un outil d'évaluation d'un projet, que ce soit pour vous, pour une administration, ici pour une instance. C'est un outil d'orientation pour le développeur, pour le porteur de projet, ici pour Carmeuse pour se dire « Tiens, est-ce que je vais dans le bon sens ou est-ce que je dois corriger le tir potentiellement ? »

Et pour vous, pour avoir évidemment une information très importante. Mais l'étude n'est pas encore rédigée. On n'a pas encore fait l'évaluation des impacts, donc on ne peut pas encore répondre dans le détail à « Tiens, là de ma maison, est-ce que je vais voir ou est-ce que je vais entendre ? »

C'est quand le dossier sera terminé qu'on pourra vous répondre.

Et pour les administrations, que ce soit pour la commune quand elle va, si elle participe à la prise de décision ou pour la région wallonne et toutes ses instances internes, c'est un outil d'aide à la décision. On prémâche le travail pour tout le monde pour qu'il puisse prendre la décision. On fait l'étude d'incidence, pourquoi ? On a parlé de rubrique de classe 1 (ici c'est la rubrique 14.00.02 pour ceux que ça intéresse), qui est une carrière de superficie ou supérieure égale à vingt-cinq hectares, mais c'est la carrière totale qui est prise en considération au niveau du site.

Alors, le contenu des études d'incidences sur l'environnement, alors il est cadré par législation, mais ça fait une page A4, même pas. Ce n'est pas très détaillé et donc les bureaux avec la bâtie de l'expertise précisent le contenu des études d'incidence sur l'environnement et dans le secteur carrier, il y a des vieux guides méthodologiques qui précisaient un petit peu ce qu'il fallait faire, mais généralement, on étudie tout une série de points et je vais vous détailler ça après. En gros, on va étudier les impacts directs : simplement une machine qui passe ça fait du bruit, l'impact indirect : tantôt j'ai entendu quelqu'un réagir au fait que la route industrielle qui serait construite en contrebas des habitations ferait donc moins de bruit. Je ne peux pas encore vous dire oui ou non s'il y aura moins de bruit ou si elle ne fera pas de bruit, ou si elle en fera ou quel va être le niveau de bruit. Mais ce sera une chose qu'on étudiera sans, on pourrait parler par exemple d'un impact indirect. C'est le passage du camion, il fait un peu de bruit. Les impacts à court terme, moyen terme, long terme au niveau de l'exploitation. Ici, dans le secteur carrier, c'est très clair de toute façon. Ce n'est pas comme dans d'autres projets industriels où on construit et puis on exploite et puis un jour on ferme. Ici, il y a différentes phases d'exploitation, différentes évolutions dans la profondeur de l'exploitation, il y aura différentes étapes à ce niveau-là. Toutes ces étapes ont lieu à des moments différents dans la durée de vie du projet. On en a parlé, ici à dix-huit ans d'exploitation, voire vingt ans ou même plus en fonction du degré d'activité qu'il y aura et donc ça peut prendre plusieurs années. Et donc on étudie même à vingt ans ou jusqu'au moment de la réhabilitation potentiellement de la carrière, qu'est-ce qui va être fait, qu'est-ce qui est proposé à ce stade-ci. On doit l'étudier pour aller le plus proche possible de ce qui pourrait être visible et fait à terme. La phase d'exploitation, mais ça, c'est logique, ça vient avec le phasage ici, au niveau de l'exploitation. On doit prendre en compte les impacts cumulatifs.

Donc est-ce qu'il y a des impacts avec d'autres industries ou activités humaines, je veux dire très fortes en termes d'impacts qui ont lieu ? ça, on doit les considérer.

L'étude d'incidences, fait de toute façon l'objet d'une évaluation par éventuellement deux instances (ici on risque d'avoir les deux), c'est le Pôle Environnement et le Pôle de l'Aménagement du territoire qui font

partie d'un grand organe de la Région wallonne qui est le conseil économique et social et environnemental de la Wallonie où il y a des gens de toute la région wallonne, de différents secteurs (des représentants des industriels, des représentants des associations de protection de l'environnement comme Natagora qui en fait partie, Inter environnement Wallonie, mais aussi des syndicats, et caetera, et caetera). Ils donnent un avis plus sur l'opportunité du projet et/ou la qualité de l'étude également. Donc pour nous, ce sont des gens importants par rapport à notre agrément. En termes de contenu pour l'étude d'incidences sur l'environnement »

Monsieur Musschoot explique de quoi sera composé le dossier :

- ✓ les limites géographiques du site carrier actuel et de toutes ses activités et de l'extension qui va être faite spécifiquement au niveau spatial
- ✓ La description des différents phasages avec peut-être des illustrations plus précises avec un détail et en montrant aussi les évolutions qui ont eu lieu et les adaptations déjà opérées depuis 2021
- ✓ Explication des procédés de production typiques à l'industrie (phase granulats, concasseur, broyeur, l'expédition, description des dépôts et installations, processus, puissance des installations, flux d'eaux - consommation, rejets, utilisation-, les poussières qui sont émises, les flux de déchets, les rejets)

Pour les incidences, le cadre réglementaire sera respecté avec comparaison sur base de critères, utilisation de méthodologies validées et utilisées en Wallonie par des bureaux d'études. Les incidences seront établies tant que possible, en suivant les phases qui auront été décrites.

On aura des impacts qui vont être différents en fonction des phases, lesquels seront illustrés en fonction de celles-ci pour les différentes périodes de vie de l'exploitation de la carrière. En termes d'impact, on va différencier deux grandes familles d'impacts, les impacts sur le milieu naturel et les impacts sur le milieu humain.

NATUREL :

- ✓ le sol, le sous-sol et les eaux souterraines.
- ✓ l'extraction des pierres, l'objet même du projet.
- ✓ est-ce qu'il y a des pollutions existantes ? (terres de découverte, la qualité des matériaux qui seront amenés pour faire la route, qualité des terres) ?
- ✓ risques de pollutions nouvelles qui pourraient être engendrées ?
- ✓ les évolutions d'incidences par rapport à la nappe aquifère, l'impact de l'exhaure pour ne pas appauvrir la nappe globale au niveau de la masse d'eau souterraine.
- ✓ Impact sur les eaux de surface (Meuse)
- ✓ La consommation de la carrière en eau et les rejets d'eau après lavage de la pierre (particules fines)
- ✓ Quels traitements prévus par l'exploitant ? sont-ils suffisants ?
- ✓ Gestion des extrêmes pluvieux
- ✓ La qualité de l'air (rejets canalisés, des chaudières ?
- ✓ Emissions de poussières (tris, activité d'extraction, déplacements, transports, concassage et broyage) sur site et au niveau de la bande transporteuse et des barges

- ✓ Hauteur de chute des pierres pour le bruit et les poussières
- ✓ L'aspect biodiversité – préservation et amélioration de la biodiversité présente - mesures à prévoir pour éviter, atténuer ou compenser un impact au niveau biodiversité qui ne serait pas admissible
- ✓ Lien avec la Réserve naturelle de Sclaigneaux
- ✓ L'aspect paysager (visuel), aménagement du territoire – analyse réglementaire et simulations paysagères à différents moments de vie de la carrière (placement des remblais, les buttes, les haies) pris en compte dès le départ dans le projet

Toutes les évaluations amèneront le bureau d'étude à proposer éventuellement des mesures, des recommandations à prendre pour éviter, gérer des éventuelles pollutions qui sont connues à l'heure actuelle, d'éviter toute nouvelle pollution et de ne pas porter atteinte aux nappes d'eau souterraine.

HUMAIN :

- ✓ gestion des déchets générés (types, quantités, qualité, stockage, valorisation)
- ✓ consommation d'énergie, des machines, de l'électricité, du fioul consommés. Idée des panneaux photovoltaïques
- ✓ les nuisances olfactives possibles
- ✓ le volet mobilité avec notamment, déjà un point très important et très positif c'est de ne plus passer effectivement par le village (étude du trafic, utilisation des barges, impact sur le trafic local)
- ✓ le bruit qui peut être effectivement très gênant, bien décrire l'environnement sonore existant tel qu'il est maintenant, en rappeler les valeurs limites qui sont à respecter, faire une modélisation en situation projetée.
- ✓ Le volet socio-économique, on aborde ça majoritairement au travers du regard de l'emploi
- ✓ le volet sécurité pour la protection des êtres humains, mais là on va rappeler les règles générales d'exploitation pour les entreprises et les mesures qui sont prises au niveau de l'entreprise. (le dépôt d'explosifs)

La législation demande que dans l'EIE soient aussi abordées les alternatives :

- ✓ en terme de localisation (ici, relativement fermé parce que la carrière est existante)
- ✓ l'emplacement de toutes les activités pour le concassage, le broyage, le stockage
- ✓ la technologie. Les technologies récentes ont un impact environnemental plus faible que ce qu'il y avait auparavant. L'intégration de ces technologies sera analysée afin d'identifier s'il y a d'autres choses qui peuvent être faites pour éventuellement aller plus loin

7. Parole de Madame Bénédicte ROBERT – Modératrice

Madame Robert propose de commencer la seconde partie de la réunion dans laquelle se dérouleront les échanges pour discuter des points qui intéressent le public. Le demandeur qui a pris le lead dans toute l'information qu'il a donnée a permis d'aborder un éventail de points. Le public est à présent invité à exprimer ce qui l'intéresse, ce qui le tracasse tout en abordant le plus la liste la plus large possible de sujets tout en acceptant qu'il n'y aura pas réponse à tout parce que monsieur Musschoot n'a pas encore réalisé cette étude. Madame Robert demande que l'on se concentre sur le sujet. Il y a beaucoup de choses à dire et donc ce qui s'est passé il y a bien longtemps ou si ça a un rapport avec ce qu'on peut

craindre aujourd'hui, c'est intéressant. Sans quoi c'est du passé et on n'en discutera pas. L'important est de faire part à Monsieur Musschoot des points qui éventuellement laissent une inquiétude.

Madame Robert remercie les deux personnes de l'administration qui vont rédiger le PV de la réunion en rappelant que cela se fera sur base de l'enregistrement qui sera retranscrit et qu'elles ont trente jours pour le faire. Il est notifié également que sur simple demande, par téléphone à la commune, il sera possible d'avoir une copie des échanges de la réunion en sachant qu'à côté de ça, il y a la vidéo et aussi les slides qui seront déposés vendredi matin sur le site internet de la ville pour que le public puisse les consulter.

Enfin, elle propose de travailler dans le respect. Tout le monde peut donner son avis, il n'y a pas de bêtes questions, il n'y a pas de questions anodines. Le but est d'avoir des échanges. Elle essaiera, de son côté, que les questions et les réponses soient claires et que les personnes reçoivent une bonne information. Après la réunion un drink est prévu, ce qui est aussi l'opportunité éventuellement pour certains d'aller rencontrer les gens de Carmeuse pour leur parler de leur situation particulière. Cette partie informelle permet aussi à certains peut-être de prendre la parole plus librement sans avoir cent-cinquante oreilles qui écoutent.

Les divers intervenants du public prennent la parole :

Monsieur Johan MICHAUX

« Bonjour, je vais ouvrir le bal comme ça, parce qu'il y a beaucoup de choses qui m'ont fait sourire un peu ce soir. Bon tout d'abord donc je m'appelle Johan MICHAUX, je suis professeur de biologie à l'université de Liège. Je suis directeur de recherche au fond national de la recherche scientifique. Mon travail c'est d'étudier l'impact des activités humaines sur la biodiversité. Donc voilà, vous voyez, on est en plein dans le sujet. J'ai aussi été conservateur de la réserve naturelle de Sclaigneaux pendant plus de vingt ans, donc je peux vous dire que je connais très très bien le sujet et surtout avant tout, je suis seillois. Je suis seillois depuis plus de quatre générations, vous voyez. Et donc, quand on parle de Carmeuse qui existe depuis cent vingt ans, moi, je vois mon village, vous voyez, depuis plus de cent vingt ans, qui est décortiqué, qui est grignoté, qui est abîmé par vos activités. Si vous continuez à faire ces activités, au nord de Seilles, nous allons avoir un magnifique canyon. Alors il y a le grand canyon, vous savez, dans le Colorado. Mais maintenant, on aura le grand canyon de Seilles.

Donc première question, avez-vous une idée de l'impact sur la valeur immobilière du village, des maisons du village de Seilles ? Moi, j'habite à Seilles, mes parents habitent à Seilles, j'aimerais vraiment avoir une première information.

Moi je vais parler d'abord, comme je suis biologiste, je vais un peu parler sur cette question. La réserve naturelle de Sclaigneaux, elle est non seulement une réserve naturelle, mais elle bénéficie également de toute une série de statuts de protection. Donc la réserve naturelle est non seulement sous statut NATURA 2000, mais également nous avons une zone d'un peu plus de cent hectares qui jouxte directement votre projet, qui est en NATURA 2000, donc le niveau maximum pour la protection de la biodiversité. La réserve naturelle et les zones environnantes sont également classées par l'administration des monuments et sites, donc statut maximal pour la protection. Réserve naturelle, donc zone, tout à fait directement à côté de votre zone, qui est agréée par la Région wallonne. Voilà donc on a le statut maximal de protection pour la nature étant donné que nous sommes face à un site, mais qui est absolument exceptionnel.

Alors deuxième chose, une réserve naturelle, ce n'est pas un îlot, vous voyez, qui est perdu au milieu d'un océan. Sa richesse vient du continuum naturel qui existe tout autour de la zone. Les zones agricoles que vous voulez détruire font partie de ce continuum, les zones de la carrière -

notamment la carrière Brison - font partie de ce continuum et notamment dans le cadre d'une première étude de la zone notamment de la carrière Brison, où j'ai eu l'occasion de proposer à des collègues du DEMNA, la division environnement de la région Wallonne. Et bien en fait cette étude a montré que la carrière Brison était caractérisée par des milieux NAUTRA 2000, des dizaines d'espèces Natura 2000, des espèces qui sont hautement protégées et qui sont en direct continuum avec la réserve naturelle. La richesse de la réserve naturelle n'existerait pas si nous n'avions pas ce continuum. Or ce projet propose de détruire la zone agricole, une zone ouverte. À la place de cela, nous allons avoir des charrois, des tirs de mines, de la poussière. Alors bon, je crois qu'il ne faut pas être un grand biologiste pour imaginer l'impact que ça va pouvoir avoir sur la réserve naturelle.

Je n'ose pas imaginer les poussières. Donc ma question pour le bureau d'études, c'est quel sera l'impact de la poussière qui arrivera sur la réserve naturelle, parce que nous sommes face à des milieux tout à fait particuliers ?.

Imaginez des oiseaux qui sont en migration, de nouveau il ne faut pas être biologiste. Les oiseaux qui sont en migration, ils prennent la vallée de la Meuse. Pensez-vous que ces oiseaux en migration vont venir s'arrêter à la réserve naturelle s'ils se retrouvent d'abord face à des tirs de mines, face à du bruit de concassage, face à du bruit de charroi, ainsi de suite ? Donc ça, c'est le premier impact.

Et alors la carrière Brison, il y a une chose que vous avez occultée, c'est que vous avez parlé des terres de découverte. Alors moi, selon mes calculs, il y a à peu près un million de mètres cubes de terres de découverte qui vont devoir être retirés. Ce n'est pas n'importe quoi. Ce sont des terres hautement polluées qui sont reconnues par le Décret sols de la Région wallonne. Ce sont des terres qui sont hautement chargées en plomb, en cadmium, en zinc qui sont des substances hautement toxiques. Et donc ces terres en fait, elles sont déjà présentes, donc c'est déjà une honte en fait qu'on cultive sur cette zone parce que chaque année, ces métaux lourds sont exportés dans la nourriture, du blé, du maïs qui est utilisé dans la nourriture de toutes les personnes. Et alors vous savez du scandale des PFAS. Imaginez un peu ces terres de découverte, elles vont non seulement être utilisées pour aller recouvrir l'ancienne carrière Brison où nous avons prouvé qu'il y avait des dizaines d'espèces Natura 2000, mais pire encore, elles vont être mises exactement à côté de l'étang du cimetière qui n'est pas un étang. En fait, c'est la nappe phréatique qui affleure. Nous sommes directement en contact avec la nappe phréatique qui alimentait avant le village de Seilles. Alors imaginez de nouveau « scandale des PFAS », et bien maintenant nous allons probablement avoir d'ici quelques années un nouveau scandale « Métaux lourds » parce que tous ces métaux lourds qui sont présents dans les sols ; et dont moi j'ai fait quelques analyses écotoxicologiques, donc j'ai des valeurs, je peux vous les donner, elles sont disponibles, je les ai faites avec l'université de Liège. Donc ça, c'est une autre question. J'aimerais demander donc au bureau d'études de faire une étude précise sur le degré de pollution de ces terres puisqu'elles sont déjà reprises dans le décret pollution et surtout, quel sera l'impact ?

Vous parlez des eaux d'exhaure, mais ces eaux d'exhaure dans le nouveau site, on sait déjà qu'elles sont polluées par les métaux lourds. Comment allons-nous utiliser cette eau pour la SWDE et la distribuer ? Une fois, on avait discuté avec la SWDE : Qu'est-ce qu'elle disait ? « Ce n'est pas grave, on va aller la diluer avec l'eau du Condroz pour rester sous la valeur sous la norme. » Mais les métaux lourds, ils s'accumulent dans notre corps, jusqu'à une certaine dose où on tombe malade. Donc en fait, au lieu d'être malade en vingt ans, on sera malade en trente ans. Mais les métaux lourds, ils seront toujours là. Donc en fait, cette solution d'utiliser cette eau d'exhaure et aussi de risquer de polluer cette nappe phréatique qui affleure et ce n'est pas moi qui ai inventé cette information, c'est Pierre BOLLY, Directeur du Bureau d'études AQUALE, avec qui j'ai travaillé, qui m'a avoué, il est hydrogéologue, un seillois également, et qui m'a avoué que cette eau, cet

étang au niveau du cimetière, est directement raccordé à cette nappe phréatique. Donc voilà donc il y a plein de questions par rapport aux risques de pollution. Rappelez-vous les PFAS, scandale des PFAS, et bien là nous sommes peut-être devant un deuxième scandale qui va arriver d'ici quelques années. Rappelez-le.

Deuxièmement, donc deuxième question, quel sera l'impact sur la valeur immobilière des maisons ? »

Madame ROBERT :

« J'ai bien compris Monsieur Michaux. Voilà. Merci. La valeur immobilière, Monsieur Musschoot, c'est quelque chose dont vous n'avez pas parlé. Mais qui ne se trouvait pas dans votre table des matières. Et donc je pense que la question de monsieur Michaux est intéressante, c'est un point que vous allez évaluer ? »

Monsieur MUSSCHOOT

« Alors la dépréciation immobilière ne rentre pas nécessairement dans le Code de l'environnement, le Décret de l'environnement, mais c'est un point qui est abordé dans d'autres secteurs, par exemple le secteur éolien, c'est une question qui est fréquente. Donc c'est un point que, nous, on peut aborder dans l'étude et que l'on va creuser pour le côté carrier spécifiquement. Mais ce que je sais par exemple, c'est qu'il y a des décharges qui sont construites et puis le prix de l'immobilier continue à augmenter autour des décharges quand-même. Ça reste, relativement subjectif pour être très honnête. Mais effectivement, il y a des cas où il y a des maisons qui se vendent moins cher autour de projets industriels, quels qu'ils soient d'ailleurs, ce n'est pas que des carrières. »

Madame ROBERT

« Très bien merci. Au niveau de la réserve naturelle, manifestement, elle a un haut degré de protection puisqu'elle est quand même Natura 2000 et qu'elle est entourée de cent hectares qui sont aussi en Natura 2000. M. Michaux craint forcément qu'il y ait une atteinte à Natura 2000 - c'est une biodiversité particulière et reconnue - qui soit due à l'activité qui va s'en rapprocher. Alors, est-ce que c'est un point qui va être étudié ? »

Monsieur MUSSCHOOT

« Pour moi, c'était une évidence de l'étudier. Donc c'est bien inclus, c'est bien prévu. »

Madame ROBERT

« Et donc vous allez entre-autres gérer l'aspect des poussières ? l'aspect migration des oiseaux ? »

Monsieur MUSSCHOOT

« Comme j'ai dit, les poussières, ce n'est pas toujours évident à apprécier, mais caractériser les poussières qui seront émises, c'est déjà plus facile sur base de données qu'on a et qu'on aura, c'est sûr et certain. »

Madame ROBERT

« Pour les poussières, mais vous savez mettre quand même des jauges ? »

Monsieur MUSSCHOOT

« Oui. Mais ça prend des mois en termes de données. Il faut avoir ça représenté sur plusieurs années, donc ce n'est pas si évident que ça de mettre des jauges Owen. Et on collecte tout ce qui

passé autour : les poussières des voitures, des HAP. Bon soit, je ne vais pas rentrer dans les détails de l'analyse des jauges Owen, mais ce n'est pas toujours évident non plus, mais en tout cas on sait dire qu'est-ce qui va être extrait, on sait dire pour le sol. Là je reviens plutôt vers l'étude de sol, parce que c'est plutôt ça qui est intéressant, je pense dans la question, c'est-à-dire les terres qui sont à découverte et caetera, quelles vont être leurs caractéristiques chimiques ? Ça c'est un point que j'ai noté et qu'on essaiera d'aborder au mieux dans le dossier. »

Madame ROBERT

« Bien donc clairement la valeur immobilière vous allez ajouter un chapitre, la réserve naturelle, ses statuts seront étudiés, vous aurez une attention particulière au fait des poussières qui viendront depuis la carrière, le principe de la liaison écologique ? »

Monsieur MUSSCHOOT

« Ca, c'est la même discussion pour moi. Dans les faits générateurs de l'impact biodiversité, ce sont les parcelles du projet, mais aussi tout ce qui se trouve autour. Souvent on parle de deux cent à cinq cents mètres. C'est normal d'aborder tout dans sa totalité et d'avoir les liaisons écologiques. »

Madame ROBERT

« Donc voilà monsieur Michaux vous communiquera les informations qu'il a par rapport à ça. Donc le décret sol sachez que c'est un décret qui indique les zones de la région wallonne où il y a une potentielle pollution et manifestement les terres concernées seraient indiquées. »

Monsieur MUSSCHOOT

« Les terrains du projet ou en tout cas la plupart sont bien dans cette banque de données de la région Wallonne et donc il y a des obligations qui en découlent. C'est un point qu'on abordera dans le détail avec le dossier. De toute façon si les obligations ne sont pas répondues dans le dossier, il sera recalé donc voilà. »

Madame ROBERT

« Très bien et enfin, les eaux d'exhaure, ça c'est important. Donc il va y avoir des remblais, donc les terres de découvert potentiellement polluées, qui vont être déposées dans la carrière du cimetière qui se trouve au-dessus de la nappe. Est-ce que vous allez étudier le risque de pollution de ces terres et des incidences qu'elles pourraient avoir si elles sont déposées à cet endroit ? »

Monsieur MUSSCHOOT

« Oui, donc si on sait caractériser les terres qui vont être excavées, qui vont bouger et être déplacées, on sait prédire l'impact qu'elles vont avoir si elles sont mises simplement en remblais sur la carrière Brison et si elles sont mises en partie sous eau, mais ça ne veut pas dire nécessairement que l'on va toutes les mettre sous eau. Je ne sais pas quelle est la qualité des terres, donc je ne présume de rien à ce stade-ci. Mais effectivement, les outils que l'on a, surtout qu'on a aussi la casquette expert sols de notre côté dans le bureau, on peut tout à fait regarder et se dire, mais tiens si on met un remblai qui a telle qualité, est-ce que ça va impacter l'eau souterraine ou pas directement ? C'est juste une question de dissolution, c'est relativement aisé. Et ça, on peut qualifier dans le dossier, ce n'est pas un problème. »

Madame ROBERT

« Je vais me tourner vers Carmeuse par rapport à cette possibilité de valoriser l'eau d'exhaure. Vous aviez dit que vous aviez eu des contacts. Manifestement, il y a un doute quant à la possibilité de faire ça. Donc jusqu'où irez-vous Et est-ce que vous avez eu peut-être un retour positif ? Est-ce que vous savez nous parler un peu de cette question-là ? »

Monsieur De VISSCHER - CARMEUSE

« Avant tout, le volet hydrogéologique de l'étude d'incidence, il est réalisé par Pierre-Yves BOLLY. Donc, il est bien au courant de la question. Il y a des excès de pompage qui ont déjà été réalisés il y a quelques années, qui ont indiqué que tant en quantité qu'en qualité de l'eau, cette eau était valorisable. Alors ce qu'il faut savoir, c'est que l'eau qui va être valorisée, ce n'est pas de l'eau qui va être pompée dans la carrière. Elle ne va pas être prise dans la nappe. Ça peut encore être défini, mais ce sera fait dans des pompages qui seront situés aux alentours et donc les eaux qui seront mises sur le réseau de distribution sont des eaux qui n'auront pas été en contact avec la carrière, qui n'auront pas été en contact avec l'air. Et si on prend ces eaux, dont les échantillons qui ont été pris dans la nappe, la SWDE nous dit, elles ont la qualité pour pouvoir être distribuées. »

Madame ROBERT

« Mais de toute façon, ça, il faut quand même préciser que ce n'est pas une obligation pour un carrier de valoriser l'eau d'exhaure, c'est une opportunité. Effectivement, je pense que si c'est pour remettre dans l'eau de distribution de l'eau polluée, ça ne se fera pas. »

Monsieur Manfred PETERS

« Merci, je m'appelle Manfred Peters j'habite Seilles depuis plus de cinquante ans, quand j'ai épousé la dame qui est à côté de moi. Professionnellement, je partage la qualité de professeur d'université avec le premier intervenant. Dès mon arrivée à Andenne, j'ai été confronté au problème Carmeuse, parce que mes beaux-parents ont été expropriés au Boltry, ce qui a été une expérience douloureuse qui leur a laissé un goût très amer, parce que Carmeuse avait laissé tomber des bâtiments à rien pour les exproprier pour une bouchée de pain, qu'ils m'ont dit à l'époque. Ils ont regretté aussi les dégâts au cimetière du Boltry. Donc il y a encore une tombe familiale qui s'est effondrée, ça n'a jamais été dédommagé par Carmeuse, on a passé ça sous silence alors que Claude Eerdeken, à l'époque, avait dit qu'on ne toucherait jamais au repos des morts de Seilles. Pourtant, ça s'est fait. À la première réunion d'information, donc c'était en 2021, j'ai demandé qu'il y ait une étude sur le degré de satisfaction des riverains. On n'a pas pris ça en compte mais je mets cette idée sur la table parce qu'avant de parler d'extension de carrière, il faut voir ce qui s'est passé effectivement. Monsieur le Directeur général a parlé des responsabilités, les riverains trouvent que on a trouvé tout sauf de la responsabilité chez Carmeuse. L'idée c'est toujours « c'est pas nous, c'est pas notre faute ». De quoi s'agit-il ? « de murs fissurés, des caves inondées » Il y a des personnes ici dans l'assemblée qui ont ce problème pour l'instant, qui ont dû prendre un avocat pour se défendre contre Carmeuse. Le problème des panneaux photovoltaïques salis, des carrosseries abîmées etc donc il y a, d'après mon expérience, d'après les contacts que moi j'ai eus, un degré d'insatisfaction énorme parmi les riverains. Or il faut mettre ça au clair. Il faut charger un bureau d'études pour étudier ça de façon objective, aux frais de Carmeuse bien sûr. Ce n'est pas à la ville d'Andenne de payer ça, ni à un comité de riverains mais à la société Carmeuse. Donc il faudrait que les témoignages soient étudiés de façon rigoureuse et que la charge de la preuve soit inversée. C'est à Carmeuse de prouver que la société n'est pas responsable du sinistre et pas le contraire. Parce que sinon on oblige les riverains à entamer une procédure très chère qu'ils ne peuvent pas se payer. Et tant que les résultats de cette

étude que nous réclamons à corps et à cris ne sont pas connus, on ne peut pas permettre à aucun prix l'extension de Carmeuse sollicitée à l'heure actuelle. »

Madame ROBERT

« Merci monsieur. Écoutez, voilà. Je vous remercie d'avoir réitéré l'idée que vous aviez émise en 2021. C'est vrai qu'elle n'a peut-être pas encore été réalisée. Maintenant dans le cadre de cette étude, c'est certain que Monsieur Musschoot ne va pas prendre ça en charge, mais je pense par contre que Carmeuse vous a certainement entendu. Il n'y a pas effectivement d'obligation légale, mais le fait que vous ayez répété votre souhait, certainement pourra peut-être atteindre enfin ou du moins faire germer l'idée auprès des responsables de Carmeuse.»

Monsieur François GERIN

« Bonsoir, François Gerin de Landenne. J'ai juste trois points, mais un a été déjà été relativement bien couvert par monsieur Michaux. Les terres de découverte. J'aurais aimé avoir les estimations du volume de la part de Carmeuse, car moi j'ai fait mes propres estimations et j'arrive en effet à des chiffres bien plus élevés que ce que j'ai eu comme fuites de chez Carmeuse. Fuites non officielles, donc ça n'existe pas, on est bien d'accord. Mais je suis aussi en effet bien au-dessus du million de mètres cubes. Donc, ces parcelles, comme on l'a déjà évoqué, sont fichées à la base de données de l'état des sols, elles sont fichées dans la catégorie qui doit être tracée et suivie, c'est la couleur pêche comme ils l'appellent. Ces volumes de terre et ces mesures au niveau de la base de données, c'est principalement des mesures qui ont été faites en surface, or on sait très bien que ces polluants migrent dans le sol, ils descendent, avec le temps, avec les pluies, avec le travail de la terre. Et les polluants descendent, mais ils ne descendent pas éternellement, ils s'arrêtent sur la roche. Donc c'est exactement toute la partie que vous comptez retirer et ramener à la surface. Donc les mesures doivent être faites, mais avec les concentrations maximums qui sont à proximité de la roche. Il faudra faire des forages pour aller les chercher. Maintenant ma remarque par rapport à ça, c'est que justement, ramener tout ça en surface, c'est bien en hiver ou quand il pleut, mais en été durant toute la bonne saison, toute la saison estivale, ces terres vont sécher et générer énormément de poussières qui seront chargées. Évidemment à la période où les riverains seront dans leur jardin. Donc pour moi, c'est aussi totalement exclu de submerger la partie carrière-Brison avec ces terres polluées pour des questions évidemment de biodiversité et pour la nature. Mais aussi pour des questions légales, puisque je me suis plongé dans le dossier, ça m'a coûté un certain nombre d'heures, je vous laisse découvrir pourquoi vous ne pourrez pas le faire. Dans la carrière du cimetière, là c'est totalement exclu aussi. On parle de dix-neuf hectares, enfin dix-sept selon ces chiffres-ci. Ces polluants qui sont relativement étendus, aller les concentrer en un point directement en contact ou en semi contact ou en contact par ruissellement avec la nappe phréatique de la carrière du cimetière, pour moi c'est totalement exclu. Donc première question, quelles sont les alternatives. Deuxième question, par rapport aux volumes estimés officiels, mais surtout les volumes réels, parce que je soupçonne fortement que cette sous-estimation n'est pas tout à fait involontaire, j'aimerais avoir une garantie que tout le volume aussi bien estimé officiellement que réel soit entièrement tracé comme le Décret sol l'impose. A ce niveau-là, je ne souhaite pas voir cet air se disséminer discrètement – puisque tout le matériel est à portée de main, c'est très facile de faire disparaître tout ça - sur base d'estimations qui, comme par hasard, ont été sous-estimées. Ça c'était mon premier point sur les terres de découverte.

Maintenant le deuxième point toujours pour Carmeuse. Après rassurez-vous c'est pour la commune. Les riverains de la rue Saint-Joseph. Il n'y a pas eu un mot là-dessus ce soir. Ok. Lors de la première réunion d'information, il a été très clairement dit que les négociations pour les dédommagements éventuels seraient faites de manière individuelle, certainement pas collective, ce qui devrait déjà faire bondir beaucoup de monde. Donc ça c'est déjà un élément. Moi-même j'ai

essayé de trouver cette personne, par solidarité notamment, et je me suis confronté à un mur de silence extraordinaire. Pour moi, c'est un deuxième voyant rouge qui clignote vraiment fort. Donc connaissant les habitudes de Carmeuse pour diviser pour mieux écraser les minorités, j'aimerais une garantie ou des informations sur le dédommagement réel de ces personnes, qu'elles ne soient pas isolées et murées dans le silence, sous peine de se voir retirer la seule offre possible encore pour leur habitation, à savoir l'offre de Carmeuse, puisque plus personne n'achèterait cette habitation sachant qu'il y a ce projet en cours. Donc pourquoi le traitement individuel, alors que dans une pareille situation, c'est typiquement une négociation collective, c'est étrange, j'aimerais une réponse à ça. Et pourquoi le silence si le dédommagement est correct. A priori, Carmeuse devrait s'en vanter. Donc voilà pour le deuxième point pour Carmeuse.

Enfin, une proposition pour la commune, ou plutôt une contre-proposition. Ça fait des décennies que Carmeuse fait le chantage à l'emploi, promet des emplois. Vous trouverez facilement dans toutes les archives, dans tous les médias du passé que ça n'a jamais été respecté. Bon, ici on parle de vingt-cinq emplois, ok, c'est chouette, mais quand on voit les dommages engendrés pour toujours, pour des milliers d'andennais actuels et futurs, il y a un moment faut peut-être mettre un stop au discours de l'emploi et au chantage de l'emploi surtout. Sur la surface, rien que du siège central, il y a moyen de faire facilement cent à trois cents emplois, un mini zoning à vocation totalement compatible avec la réserve naturelle, genre un zoning à thème comme ça a été fait à Landenne mais cette fois un thème un peu plus porteur pour l'avenir, à savoir transition et environnement. Il y a de quoi faire là un très beau projet au carrefour, à proximité immédiate des facultés agronomiques de Gembloux, de Ciney, de Huy, avec une connexion directe ou semi directe avec le zoning biotech de Gosselies. Un super projet qui ferait des emplois beaucoup moins précaires, beaucoup plus durables, qui résoudraient un certain nombre de problèmes, surtout sans anéantissement de la commune autour, des terres agricoles, de la réserve naturelle. Il y a beaucoup d'intérêt à y voir. Merci. »

Madame ROBERT

« Donc, la première chose, ce sont les terres de découverte. Je pense que vous avez souhaité que les études se fassent de manière très profonde. Je pense qu'il n'y a pas de problème là-dessus. On va passer à la suite. Peut-être par rapport à la rue Saint Joseph où Monsieur a le sentiment qu'ils sont quand-même oubliés. Est-ce que vous avez déjà peut-être pris des initiatives qui n'ont pas été communiquées à ce niveau-là et qu'est-ce que vous envisagez par rapport à ces personnes-là ? »

Monsieur DE VISSCHER- CARMEUSE

« Alors nous avons eu des contacts avec ces 6 habitations, avec les habitants des six maisons. Nous avons eu des discussions avec eux. Nous n'avons, contrairement à ce que vous avez pensé, jamais imposé le silence ou quoi que ce soit. La parole est libre. Si ces personnes n'ont pas souhaité vous donner plus d'informations sur les discussions que nous avons eues, ce ne sera pas moi qui les donnerai en public ici ce soir. Mais vous pouvez retourner chez elles et voilà, je n'ai pas de difficultés par rapport à ça. »

Madame ROBERT

« Et enfin un zoning. Alors est-ce que c'est possible ? Est-ce que ça serait étudié un zoning ? Est-ce c'est éventuellement envisageable et est-ce que ce sera déjà ne serait-ce que dans les alternatives ? C'est quelque chose qu'on étudie ? »

Monsieur MUSSCHOOT

« C'est une bonne question. Maintenant ce n'est pas du tout le même projet, ça n'a strictement rien à voir. Ça présuppose que Carmeuse arrête son activité, ce qui n'est déjà pas garanti. Ça présuppose de tout démolir, de faire le zoning, que des entreprises soient intéressées. Moi je veux bien que l'on étudie tout ce que l'on veut. Si ce n'est pas une étude incidence plan, ce que vous proposez, c'est de convertir une zone qui est dédiée à l'industrie, à l'extraction au plan de secteur, on la convertit en une zone je veux dire artisanale, ça nécessite une révision du plan de secteur potentiellement, donc ce sont des vues totalement différentes. C'est une autre procédure administrative en plus. Je peux la mentionner pour idée, mais ça n'ira pas plus loin. »

Madame ROBERT

« Oui donc en clair ça ne sera pas étudié parce qu'au plan de secteur, il s'agit d'une zone d'extraction, c'est-à-dire une zone mauve, comme les zones d'habitat sont en zone rouge. Et donc ici, Carmeuse fait une activité qui s'inscrit convenablement dans le plan de secteur. Comme vous ne pouvez pas construire une maison en zone verte, c'est comme ça. Et donc ici, si l'idée de Monsieur devait se réaliser, je ne dis pas que ce n'est pas possible, mais il faut d'abord demander que le Gouvernement change l'affectation et que ce ne soit plus une zone d'extraction mais une zone d'activité économique mixte. Je ne doute pas que vous pourrez en parler à monsieur Musschoot peut-être après, si vous avez de la suite dans les idées, ma foi il n'y a pas de problème et il pourra étayer de manière plus approfondie son étude. »

Madame Laetitia DISCIASCIO

« Laetitia Disciascio. D'abord au niveau procédure. Il y a eu une première RIP en 2021. Donc ça fait trois ans qu'une étude d'incidences était en cours, j'ai cru comprendre avec un autre bureau, mais du coup, il y a déjà des données qui existent. Moi j'aimerais bien avoir accès à ces données histoire de pouvoir poser des questions peut-être plus précises et prendre en compte le contenu existant dans ma réaction. La RIP ici a présenté le projet, mais elle ne présente pas tous les impacts, dont certains ont été mentionnés par les personnes avant. Et du coup, moi ce que j'aimerais, c'est d'avoir une réunion semblable à celle-ci avec la même publicité qui aurait lieu avant la demande de permis, pour présenter le projet et des points de l'étude d'incidences qui sont importants, parce que tout le monde n'a pas le temps et la capacité de lire six-cents, sept-cents pages, je ne sais pas. Et donc les points abordés pourraient être choisis avec des riverains par exemple. Et donc j'insiste sur le fait que ce genre de réunion devrait être avant l'ouverture de l'enquête publique pour permettre « après » de réagir.

Troisième élément toujours sur les procédures, donc le dossier de demande de permis est quelque chose de très lourd à lire. Il faut se concentrer suffisamment. Ce n'est pas toujours facile dans un bureau, dans le bureau du service environnement. Et du coup, là, ce n'est pas une demande mais une exigence, que ce soit disponible en ligne et j'insiste sur le fait que ce soit ouvert, c'est-à-dire qu'il ne faille pas demander au service environnement le lien et attendre trois jours pour le recevoir. Que le dossier soit tel qu'il est au service environnement. Donc là j'ai terminé pour les procédures, maintenant question de transparence. J'ai entendu qu'il y avait en effet une sorte de comité de riverains ou en tout cas des réunions, et d'ailleurs sur le site de Carmeuse ils disent qu'il y en a pour chaque site. Moi, je n'ai jamais vu de dates, je n'ai jamais vu de réunion annoncée, je n'ai aucune idée de comment participer à ce comité et pourtant j'en ferais partie très très volontiers. Je voudrais savoir combien de personnes viennent à ces réunions et comment rejoindre ce comité et peut-être l'ouvrir un peu plus. Il y a aussi la question au niveau transparence de la responsabilité d'avertir les gens. C'est-à-dire qu'il y a énormément de personnes qui ont vécu à Seilles, qui ont rejoint Seilles ces 15-20 dernières années et qui n'étaient pas au courant que la

carrière pouvait reprendre des activités d'extraction. Et donc là il faudrait quelque chose de proactif. Je ne sais pas ce qu'on peut imaginer -je peux éventuellement réfléchir et écrire ça - pour que les gens ne doivent pas eux-mêmes chercher l'information et parfois avoir une information qui est fausse.

Enfin, dernier élément. Par rapport au chemin 5bis. Donc actuellement le chemin 5bis, c'est déjà une compensation du chemin cinq qui a été supprimé par Carmeuse et qui lui était directement à la sortie du village. Donc déjà maintenant si on veut aller se promener dans la réserve, on doit sortir du village, on doit monter sur une route qui n'est pas du tout accueillante pour les piétons et puis seulement là on arrive à ce que vous appelez « chemin militaire » et marcher jusqu'à la réserve. Donc là ce que vous nous proposez en fait, c'est de refaire un grand détour de plusieurs centaines de mètres. Et en plus le parking vous le mettez de sorte à ce que ce détour reste en fait. Donc le chemin c'est absolument pas quelque chose qui est soucieux des riverains. Je pense vraiment qu'on mérite d'avoir un accès à la réserve qui est beaucoup plus direct et beaucoup plus agréable que ça. Et alors aussi un petit ajout par rapport à la route sur laquelle vous semblez autant insister, donc la route sur site propre pour les camions. En fait cette route n'est pas nécessairement dépendante d'une activité d'extraction. Si vous voulez juste faire le projet de route, je pense que tout le monde vous suivrait en fait. »

Madame ROBERT

« Avoir accès aux données. Effectivement, donc on remet dans le contexte. En 2021, il y a une réunion d'information préalable à mon avis semblable à celle-ci qui est faite. Vous travaillez alors, Carmeuse, avec un bureau d'études qui a cessé ses activités et donc Sertius recommence une étude. Madame demande s'il est possible d'avoir éventuellement le travail qui aurait déjà été réalisé par ce bureau. »

Monsieur DE VISSCHER - CARMEUSE

« A ce stade, ce sont des documents inachevés. Et aujourd'hui, Sertius reprend l'étude, et peut reprendre certaines données qui avait déjà été examinées par le précédent bureau d'étude. Mais je veux dire, elles ne sont pas en forme que pour être montrées. Donc, je préfère franchement laisser le dossier entre les mains de Sertius qui va faire des études complémentaires, qui va reprendre peut-être (ou pas) , parce que tous les bureaux d'études ne fonctionnent pas nécessairement de la même façon, et d'avoir une étude complète, bien ficelée, où tout a été étudié, où toutes les normes ont été respectées, plutôt que de venir avec un document inachevé. Ca, je pense que ce ne sera pas une bonne idée. »

Un Monsieur dans le public

« On n'aura surtout pas l'information nécessaire pour réagir dans les 15 jours qui viennent ».

Madame ROBERT

« Attendez monsieur, je vous donnerai la parole parce que sinon on ne vous entendra pas. Donc, je pense que c'est un choix que Carmeuse pose ou pas. Maintenant la réunion d'information, c'est poser des questions, ce n'est pas encore donner votre avis, sur quoi ? vous avez effectivement, comme dit madame, un PowerPoint, ne vous trompez pas. Aujourd'hui essayez d'enregistrer de l'information pour avoir de l'information comme Monsieur a souhaité avoir peut-être une plus grande précision dans l'étude. On ne vous demande pas de vous prononcer. Le principe dans la procédure d'une demande de permis n'est pas là. Par contre après, quand vous serez en enquête publique, et je vais rebondir sur la remarque de madame, à ce moment-là vous devez vous prononcer et vous avez tout le dossier. Je propose qu'on avance avec votre remarque.

Est-ce qu'une réunion est envisageable pour présenter les résultats de l'étude et voir les recommandations que vous avez suivies, et ça, ce n'est pas prévu par la législation. Et Madame souhaitait que ce soit fait avant l'enquête publique, ce qui aiderait un peu les citoyens à mieux appréhender votre dossier, mais ce n'est pas prévu. Est-ce que c'est quelque chose à laquelle vous pouvez éventuellement réfléchir ? »

Monsieur DE VISSCHER – CARMEUSE

« Oui, oui. Je n'ai pas de difficulté par rapport à ça. »

Madame ROBERT

« Très bien. Pour quand même que vous sachiez, vous avez l'étude qui va faire cinq-cents, six-cents pages, enfin on ne sait pas le dire, mais c'est énorme. Le législateur a prévu un résumé non technique qui fait quand même quatre-vingt pages, dans lequel vous n'avez pas tous les calculs, tous les détails, mais vous avez une vue globale du travail qui est fait et quand vous voulez une information plus précise alors vous pouvez éventuellement aller dans l'énorme « bible » de 500-600 pages. Vous avez vu la table des matières, c'est énorme. Effectivement, je rebondis, lire cette étude dans le bureau du service environnement est parfois compliqué. Est-ce qu'il serait possible, éventuellement, de la mettre en ligne cette étude ? La législation ne l'impose pas. »

Monsieur DE VISSCHER – CARMEUSE

« La législation ne l'impose pas. Nous verrons avec le service environnement de la commune si c'est possible. »

Madame ROBERT

« Madame a parlé du comité d'accompagnement que vous avez sur vos sites. Est-ce qu'il va y avoir un nouveau comité ? Est-ce qu'il y aura une publicité pour que les gens puissent s'inscrire ? Et peut-être expliquer ce qu'on y fait ? »

Monsieur DE VISSCHER – CARMEUSE

« Effectivement, nous avons des comités d'accompagnement dans chacun de nos sites, nous en avons un à Seilles. C'est en principe un comité qui regroupe des riverains qui viennent de différents quartiers situés tout autour de l'exploitation. Au sein de ces comités, que faisons-nous ? Et bien par exemple, lorsque nous avons une nouvelle demande de permis, nous la présentons, nous entendons les observations des riverains et éventuellement nous l'adaptions en fonction des demandes qui sont faites. C'est l'occasion également pour les riverains, s'ils ont des plaintes en termes d'environnement, par exemple de charroi, de bruit ou autres, de les exprimer et donc ce sont des informations qui remontent vers nous ça nous permet de prendre des mesures et d'atténuer ces impacts sur l'environnement. Alors sur le comité de Seilles, nous avons eu une discussion avec les autorités communales. Il serait, je pense effectivement utile de lancer un nouvel appel à candidatures afin de renouveler le comité et d'avoir des représentants, comme je disais, de tous les quartiers qui sont situés autour de la carrière, que ce soit le quartier du rivage, du Boltry, le quartier des Houillères, enfin voilà, d'avoir une bonne représentation. La question est entre les mains des autorités communales. »

Madame ROBERT

« Il faut savoir que c'est la commune qui préside ce genre de comité qui a lieu en général deux fois par an donc tous les six mois. C'est un suivi de l'activité de l'entreprise. Vous pouvez, s'il se passe quelque chose, avoir des comités qu'on appelle extraordinaires. C'est une procédure qui est

assez bien réglée. Il y a des procès-verbaux, il y a des représentants des différentes communes ou quartiers et c'est toujours organisé par la commune. Je ne sais pas si la commune souhaite se prononcer. Maintenant, voilà, un appel à candidatures pourrait être fait ».

Monsieur DE VISSCHER – CARMEUSE

« Oui, ici je pourrais rajouter quelque chose. Nous sommes demandeur d'avoir un comité avec davantage de représentants parce que nous estimons que c'est un outil de communication qui est très utile et qui permet de démystifier des tas de choses. »

Françoise LEONARD – Echevine

« Bonsoir à toutes et tous, merci d'être présents. Françoise Léonard, échevine à la ville d'Andenne, en charge des carrières. Effectivement, il y existe des commissions « carrières » pour les trois grands groupes carriers sur l'entité d'Andenne, groupes totalement distincts. Autour de cette table, il y a l'administration, il y a la Région wallonne, la DNF, l'entreprise, il y a les membres des syndicats et des riverains. Les riverains, on essaie de les avoir en fonction des différents quartiers à proximité de la carrière, en fonction des différentes commissions. Effectivement, la commission Carmeuse, nous avons quelques irréductibles personnes qui viennent à ces commissions, je les salue ce soir, ils sont présents dans la salle. Malheureusement, il n'y a plus que deux personnes qui viennent à cette commission parce qu'elle n'a pas été renouvelée, parce que des personnes à un moment donné n'ont pas toujours peut-être que ça à faire même si l'horaire est souvent en soirée pour que tout le monde puisse être présent. Effectivement on discute de poussières, de camions, de bruit, d'horaires, d'idées de projets, de réhabilitation, de toutes les choses qui pourraient tracasser les riverains. Nous, la ville, nous mettons juste en place la façon de mettre les personnes autour de la table. Il n'y a aucune décision qui se prenne ni du côté de la ville, ni du côté de l'entreprise. C'est bien une commission de discussion pour faire avancer les choses. Et je rappelle ici que ce soir, la Ville est bien ici dans ce sens-là. Nous n'avons aucune décision à prendre. Pour certaines personnes autour de la table, elles découvrent le projet comme vous, donc nous sommes à votre écoute. Et la commission est là pour ça. Donc j'en profite effectivement pour répéter ce que monsieur De Visscher a dit. Les deux personnes se sentent un peu seules autour de la table lors des commissions. Donc il va y avoir bientôt, via le bulletin communal et les différents canaux obligatoires, un appel à candidature, ce qui se fait régulièrement et donc je vous invite à y être attentifs. N'hésitez pas à revenir vers moi si besoin, merci et bonne soirée. Et alors j'en profite pour dire qu'à la dernière commission, il a été discuté justement d'un projet par rapport au trajet pour avoir accès à la réserve. C'était un point qui nous a effectivement interpellés tout comme vous et l'idée était peut-être de rendre un peu cette distance plus ludique en pouvant peut-être y aménager des espaces un peu comme des parcours « vita » ou quelque chose comme ça, pour donner envie, malgré la distance à faire. Ce sont des idées qui sont venues lors de la commission. La commission n'est pas là non plus toujours pour démonter ou démolir l'entreprise, c'est bien pour qu'il y ait un dialogue entre tout le monde. La question : pourquoi ne pas aménager les espaces, pas qu'en parking, en sachant que c'est quand même beaucoup plus long à faire à pied, mais la réserve est faite pour aller se promener à pied. »

Madame ROBERT

« Ok, donc peut-être Madame que cette réponse répond indirectement à votre volonté d'avoir une meilleure communication pour être plus tenue au courant. Par ce qu'il y a parfois des gens qui ne sont pas informés. Donc peut-être que ce comité, mieux organisé, avec des représentants des quartiers qui pourraient eux-mêmes être un relais. Par rapport au chemin, voilà, on a entendu votre remarque. Je pense que c'est quelque chose qui a déjà été modifié, mais qui pourrait encore évoluer suite aux recommandations à Carmeuse. Est-ce que vous avez une remarque à faire par

rapport à l'emplacement du parking ou par rapport à cette distance assez importante ? »

Monsieur DE VISSCHER- CARMEUSE

« Oui, alors le parking, je suis d'accord avec vous. A l'endroit où il est placé, les promeneurs qui veulent rejoindre la réserve vont voir leur distance de parcours augmenter sensiblement. Une solution qui a été examinée, c'était de mettre le parking plus au nord. C'est quelque chose qui est envisageable aussi. Nous avons eu des discussions avec les gens qui habitent dans la rue Saint-Joseph qui nous ont dit : « oui, mais si le parking est plus près de chez nous, il va y avoir des désagréments par rapport à ce parking pour une portière qui claque et ce genre de choses. » Raison pour laquelle, dans le projet, nous l'avons mis là où nous l'avons mis, parce que c'est un endroit relativement isolé. Maintenant, nous ne sommes pas fermés à la discussion. C'est quelque chose qui pourrait évoluer en fonction des remarques qui nous seraient faites justement ici au terme de la réunion d'information préalable, dans les notes qui nous seront adressées. »

Madame ROBERT

« Merci, donc voilà peut-être un courrier avec peut-être un autre schéma. »

Monsieur Philippe ROYER

« Oui, bonjour, Philippe Royer de Seilles. Voilà, j'ai écouté attentivement la réunion, surtout Carmeuse, je n'ai entendu que des points positifs, un peu comme dans Candy, « tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes ». Or, pour moi, dans l'extension d'une carrière, il doit impérativement y avoir des inconvénients et j'aimerais entendre les inconvénients de la part de Carmeuse. Deuxième chose, c'est pour le bureau d'études. J'aimerais connaître le poids que nous avons dans la décision finale. Tout simplement. »

Madame ROBERT

« Le poids des remarques qui sont formulées ? »

Monsieur Philippe ROYER

« Les remarques de ce qu'on peut avoir comme poids par rapport à la décision : oui/non. Est-ce que ça sert quelque chose d'être là finalement ? »

Madame ROBERT

« D'accord, merci. On vous laisse réfléchir Monsieur Musschoot. »

Monsieur MUSSCHOOT

« Alors vis-à-vis simplement de nous en tant que bureau d'études, et là je pense que madame Robert a dit dès le départ, pour nous vous êtes très importants. C'est vous qui connaissez l'environnement local, nous on ne le connaît pas, moi je n'habite pas Seilles et j'habite Namur personnellement. .. Pour moi, toutes vos questions sont importantes, de manière générale, au niveau du contenu d'étude, du point de vue légal, tous les courriers que vous allez envoyer, les points qui sont mentionnés ici aujourd'hui, on doit y répondre de la meilleure manière que l'on peut nous, en tout cas à notre niveau. Je ne dis pas qu'on aura réponse à tout, mais on essaiera d'y apporter réponse. Par rapport à l'instruction de la demande de permis, vous avez le rôle pendant l'enquête publique, vous pouvez formuler vos avis, la commune fait le PV de l'enquête publique et reliste toutes les questions. Eventuellement la commune peut remettre un avis, c'est une faculté, pas une obligation, au nom de la commune, du Collège, et caetera, mais aussi en fonction de tout ce que tous les riverains ont dit. C'est un avis comme les deux autres communes

qui seront consultées dans le cadre de l'enquête publique et qui auront aussi des avis. Et tout comme toutes les instances administratives qui seront consultées, il y en aura probablement une vingtaine, j'imagine, qui remettront un avis. Et a priori, les feux doivent être verts et le permis est délivré. Alors tous les feux ne doivent pas être automatiquement verts évidemment. Il y a une balance qui est faite par les administrations et les autorités, mais c'est un avis qui compte comme les autres. Je ne sais pas s'il est plus prépondérant ou moins que l'avis du DNF qui sera formulé par rapport à l'impact sur la réserve naturelle ou par rapport à d'autres éléments ou par rapport à l'avis de la Direction des eaux souterraines qui remettra un avis sur l'impact du remblai qui sera dans la carrière du cimetière et du remblai qui sera mis au niveau du Boltry, qui sera mis au niveau du Brison. Voilà, tous ces gens-là remettront leur avis, la DAS,.. »

Madame ROBERT

« Oui, monsieur Musschoot, ne nous perdez pas. Monsieur demandait donc ce soir, s'il y avait un intérêt à être là. L'intérêt, c'est que c'est un grand « oui » et que vous allez écouter les gens. Après, je ne sais pas si vous avez bien suivi, mais Monsieur Musschoot nous parle de l'enquête publique. Nous n'y sommes pas encore. Evidemment, pendant l'enquête publique, là vous remettrez une position et la région Wallon en tiendra compte. Mais donc la question de monsieur c'était « est-ce que ce soir ça sert à quelque chose d'être là » et vous répondez « oui, j'entends vos remarques et vous me donnez de l'information ». Merci d'avoir confirmé ce que j'avais dit en début de réunion.

De l'autre côté, il nous reste une question épineuse, c'est que monsieur trouve que votre présentation a été assez positive. Maintenant, c'est bien d'être positif. Mais je crois que sa sous question, c'est « est-ce que vous vous rendez compte des inconvénients que peut-être les citoyens vivent au quotidien. Qu'est-ce que vous mettez en place par rapport à ces éléments-là pour que le quotidien, demain, si cette extension doit avoir lieu, ne soit pas semblable à celui qu'ils ont aujourd'hui en termes de poussières sur les voitures, poussières sur les panneaux photovoltaïques, les fissures dans les maisons », tout ce dont Monsieur nous a parlé tout à l'heure. Alors on va laisser répondre Carmeuse. »

Monsieur Juan MURILLO – Carmeuse

« Ce n'est pas du tout une question épineuse, absolument pas. Alors c'est vrai qu'on aurait pu faire une liste de tous les inconvénients d'une carrière. J'ai quand même abordé dans mon introduction le fait qu'on est tout à fait conscient que toute activité humaine, et la nôtre aussi, toute activité économique a des désavantages, des inconvénients et a un impact souvent négatif sur l'environnement et je crois que les points qui ont été abordés dans la présentation parlent de comment est-ce qu'on veut aborder ces inconvénients. Le principal inconvénient d'une carrière c'est certainement le charroi. Comment est-ce que on essaie de minimiser l'impact négatif du charroi, donc des expéditions sortant de la carrière, pour les riverains ? De deux manières : en développant, en utilisant le transport fluvial pour trois quarts des expéditions et en proposant de construire une nouvelle route. On a parlé du bruit, on a parlé de la poussière. Vous avez été assez prolixes, exhaustifs en listant tout ce qui pouvait poser problème et je pense que comme ça a été dit, l'étude d'incidences elle est là justement pour identifier les nuisances qui ne seraient pas adressées par notre projet. Donc moi voilà, je trouve que les questions qui ont été soulevées jusqu'ici, elles tiennent vraiment la route et je suis tout à fait preneur et à l'aise sur le fait qu'elles soient étudiées et nous ferons au mieux pour voir comment est-ce qu'on peut on peut adresser ces éléments-là. »

Madame Robert désigne, sur base des mains levées, 6 autres personnes pour leur donner la parole. Il est déjà 21h20 et elle demande que les interventions soient efficaces pour que l'on puisse entendre tout le

monde.

Monsieur Samuël VANDERLINDEN

« Bonjour, déjà merci aux orateurs pour la clarté de leur exposé. Je pense que c'est quand même important de le souligner. Merci aussi de l'occasion qui nous est donnée de nous exprimer ce soir.

Samuël Vanderlinden, moi je suis natif de Landenne-sur-Meuse et j'ai de la famille un peu partout dans la commune. Je suis ingénieur industriel de formation et je travaille depuis vingt ans dans la conservation de l'environnement et depuis dix ans dans la conservation des eaux de surface. J'avais évidemment bien des questions pour développer un peu les propos qui ont déjà été un peu abordés ce soir. Mais j'ai deux questions qui n'ont pas du tout encore été abordées. Le plan de secteur permet une extension de l'activité extractive au-delà du projet actuel. Alors, il y a deux questions sous-jacentes à ça. C'est « est-ce que Carmeuse envisage de soumettre une autre demande de permis dans un certain délai qui permettrait d'augmenter encore la portée du projet extractif ? » Deuxièmement : « est-ce que le bureau d'études en termes d'alternatives proposées et je vais prendre un exemple très clair, on a entendu que le cheminement pour accéder à la réserve de Sclaigheux sera significativement rallongé. Si on travaillait de l'autre côté de la rue Saint-Joseph, en plus du côté gauche tel qu'actuellement présenté, peut-être permettrait-on de diminuer la longueur de cette augmentation du cheminement pour accéder à la réserve. Ça, c'est pour le demandeur. Alors j'ai une question aussi pour le bureau d'études : « Vous avez brièvement évoqué, c'est peut-être assez obscur pour les citoyens, ces questions de procédure, et caetera, mais vous avez évoqué le Pôle environnement qui sera également questionné. Ce Pôle environnement a également émis toute une série de recommandations quant à la méthode pour établir cette étude d'incidences et notamment, on parle de méthode itérative, c'est-à-dire le fait d'avoir des allers-retours entre le bureau d'études, le demandeur et l'administration pour éviter que chacun travaille en chambre et que, par exemple mais on pourrait développer, les recommandations qui soient établies par le bureau d'études soient tout à fait inenvisageables par le demandeur, voire complètement à côté de la plaque en termes de limitation des incidences. Je vais prendre un exemple. Il y a quelques années de ça, il y a un projet de remembrement qui a été déposé et le bureau d'études avait analysé l'impact sur la faune avicole, sur les oiseaux des campagnes, impactée par ce projet de remembrement. Et l'espèce qui avait été analysée, c'est la pie grièche écorcheur qui est une espèce de bocage qui se retrouvait dans les données d'observation des observateurs naturalistes de la région impactée, mais qui n'était pas du tout significative en terme d'étude d'impact puisqu'elle ne niche pas naturellement dans cette contrée. D'où l'importance, j'espère que l'exemple illustre le propos, d'avoir ce travail qui n'est pas un travail en silo mais bien dans un échange permanent entre le demandeur, l'administration et le et le bureau d'études. »

Madame ROBERT

« Merci beaucoup. La première chose, ça s'adresse à Carmeuse. Le plan de secteur vous autorise à aller dans la continuité de la carrière du Boltry actuellement, donc vers le nord. Maintenant, il y a d'autres zones sur Seilles qui sont encore dédiées à de l'extraction. Est-ce que vous avez l'intention de poursuivre votre activité dans ces zones ? »

Monsieur Frédéric DE VISSCHER – Carmeuse

« Alors, l'extension de 17.3 hectares que nous faisons vers le nord, nous le faisons dans une zone où le gisement est bien caractérisé. Nous savons ce que nous allons y trouver, raison pour laquelle nous travaillons là. Le permis que nous allons solliciter pour les installations se fait pour une durée de vingt ans. Vraisemblablement, au terme des vingt ans, tout le gisement n'aura pas encore été exploité. On sera parti encore, je ne sais pas exactement, mais pour un certain nombre d'années

complémentaires, ce certain nombre d'années fera que voilà, en tous les cas, on est là pour un bon moment dans cette zone. Vous dire si un jour nous passerons de l'autre côté, aujourd'hui, je ne le sais pas. J'ai un projet qui est ici pour au moins 20 ans, mais sans doute plus, le projet ne va pas plus loin pour le moment. Mais c'est certain que c'est une zone d'extraction, une zone de dépendance d'extraction plus exactement qui pourrait un jour être exploitée. »

Madame ROBERT

« Très bien merci. Dans les alternatives, c'est peut-être pour le bureau ça. Par exemple monsieur dit « si on travaillait de l'autre côté de la rue Saint-Joseph, et bien les incidences comme par exemple le chemin piéton pour arriver à la réserve naturelle serait plus court. » Est-ce que c'est quelque chose que vous allez par exemple envisager ou pas ? »

Monsieur MUSSCHOOT

« Alors pour l'exploitation de la carrière, là, moi, je dois me référer aux connaissances du gisement pour savoir dire si on peut aller plus loin ou pas plus loin, ça, c'est une première chose. S'il n'y a pas moyen d'aller plus loin alors moi j'arrêteraï l'alternative en disant en gros « à ce stade s'il n'y a rien, puis on verra dans vingt ans ». Et pour ce qui est du chemin et du parking, c'est un point que j'avais un tout petit peu discuté effectivement déjà anticipativement et moi, mettre le parking ailleurs : peut-être, voir le chemin si on peut le mettre ailleurs : « why not ? » je peux même envisager de le faire passer par le sud, moi je pose la question de toute façon. Après on mettra ce qui est possible au regard du projet qui est déposé. Ou alors on ne fait pas le projet pour la route, ça c'est d'autres questions ».

Madame Robert

« Merci et par rapport aux recommandations itératives, donc tous les échanges que vous pourrez avoir ? »

Monsieur MUSSCHOOT

« Alors, effectivement, l'étude d'incidences, enfin la législation prévoirait qu'on étudie un avant-projet puis on fait une recommandation et puis le client dépose son projet « sur base des recommandations que l'on a faites ». La pratique des études d'incidences est effectivement, à l'heure actuelle, totalement itérative, où on discute au fur et à mesure avec l'exploitant. C'est d'ailleurs ce qui s'est passé lors de la première réunion d'information, et maintenant, c'est qu'il y a eu des démarrages au niveau de certaines évaluations qui ont été faites qui ont amené l'exploitant à revoir son projet. Ce qui s'est passé en plus ici, c'est qu'il y a un changement d'expert et donc on est de nouveau ici autour de la table pour refaire une nouvelle réunion. Mais si mon confrère avait poursuivi l'étude, il aurait pu presque expliquer la modification qu'il y a eu en cours d'études avec le projet, finaliser l'étude et le déposer et ici avoir l'enquête publique. Donc je veux dire cette itération est tout à fait logique et normale à l'heure actuelle. »

Monsieur Laurent COLLINET

« Merci. Laurent Collinet de Seilles. Effectivement ça a déjà été évoqué, mais quand on voit le coût de votre projet qui paraît vraiment très conséquent, quand on considère déjà l'exploitation en elle-même, mais qu'on additionne le coût pour les installations techniques, le coût de la voirie à créer, le quai de chargement, on se demande quand même en tant que citoyen si le Haie-Monet n'est pas en réalité un cheval de Troie de Carmeuse pour ouvrir ultérieurement d'autres fosses en face du Haie-Monet et à terme peut-être in fine le Bois de Siroux. Parce qu'une fois que vous aurez obtenu l'extraction au Haie-Monet et créé votre voirie en site propre qui mène directement à la rue Tramaka, qu'est-ce qui vous retiendra de solliciter l'exploitation du Bois de Siroux ? La population

et les autorités doivent être conscientes qu'une exploitation au Haie-monet conduira probablement dans le futur à un encerclement complet du nord de Seilles par des carrières. Toute la zone allant du Bois de Siroux aux Haies- Monet est située en zone de dépendance d'extraction au plan secteur. Est-ce qu'on veut vraiment faire courir ce risque à notre environnement ?

Ensuite je m'interroge par rapport à la réelle faisabilité de la construction de la voirie en site propre. Quand on regarde les courbes de niveau sur une carte IGN, on constate que la route s'implante sur une zone actuellement inclinée à quarante-cinq degrés qui plonge directement dans la fosse. Est-ce que cette voirie en site propre ce n'est pas un écran de fumée pour séduire la population et les autorités avant d'abandonner sa construction en cours de projet pour raisons techniques, une fois que vous aurez eu votre permis d'exploitation ? Et si vous vous engagez formellement à ce que cette route en site propre soit réellement techniquement faisable, pourquoi alors cette route-là ne passe pas par le nord de la fosse plutôt que par le sud, pour l'éloigner des maisons ? Parce que vous vous dites effectivement en supprimant tout le charroi de la rue des carriers, il n'y aura plus de nuisance, mais au contraire on constate quand même que la première partie de la rue des carriers et la rue des cimetières sont fortement exposées aux nuisances dues au charroi. Et n'oublions pas que sur cette route, en plus du charroi qu'il y a déjà actuellement dans la rue des carriers, il y aura en plus le charroi augmenté du fait de la reprise de vos activités. Donc ça c'est un second point.

Troisième point, vous prétendez vous soucier du devenir de votre carrière après la faible exploitation et travailler à la restauration des environnements et même développer la biodiversité, ce n'est pas moi qui le dit, c'est sur votre site. Cette préoccupation vous aurait conduits à la mise en place d'une politique d'aménagement et de réaménagement concertée avec les autorités, les riverains et diverses associations environnementales. Alors effectivement, c'est une affirmation qui « claque bien », comme on dit dans une communication, mais dans ce cas pourquoi à Seilles, nous, on n'a jamais rien vu de tout ça sur vos sites en fin d'exploitation ? On constate juste une stratégie de pourrissement consistant à simuler une activité en faisant un tir de mine par an pour justement ne rien devoir investir en réaménagement. Pour s'assurer pour une fois du respect de vos engagements, nous demandons aux autorités d'imposer, à titre de garantie, la création sur un compte bloqué d'un fonds alimenté par Carmeuse provisionnant le budget nécessaire au réaménagement futur. De même, par sécurité, nous demandons aux autorités de fixer une date automatique de cessation de l'exploitation après vingt ans d'activité à dater de la date d'octroi du permis et cette date marquerait aussi le démarrage obligatoire des travaux de réaménagement de la carrière à réaliser dans un délai maximum de deux à trois ans.

Je n'ai pas terminé, je profite ici qu'on a la commune pour rappeler qu'il y a quelques mois, la ville d'Andenne a largement communiqué sur une transaction qu'elle a eue avec le groupe Lhoist pour éviter, à terme, l'exploitation de la carrière de Mâle Plume... »

Madame Robert

Madame Robert coupe la parole à l'intervenant en lui rappelant que sa dernière remarque est hors dossier et qu'il y a encore des personnes qui souhaitent prendre la parole et qu'il est déjà tard. Sur l'insistance de l'intervenant et le fait que Madame Robert recadre ce dernier sur le contexte de la réunion, certaines personnes du public quittent la salle.

« Par contre, ce que je vous propose effectivement, c'est d'avoir éventuellement une réponse sur la voirie en site propre, ça me semblait vraiment intéressant, qui semble, avec une déclinaison de 45 degrés. »

Monsieur Collinet est invité à continuer à parler si c'est bien en lien avec le présent dossier de Carmeuse.

Monsieur Laurent COLLINET

« Le lien il est simple, pour ces carrières de Marchempré et de Mâle-plume, la Ville d'Andenne a mis en avant dans ses communications, ses actions pour protéger les riverains des carrières et des nuisances de leur exploitation. En effet, elle s'est arrangée pour faire en sorte que cette carrière ne soit pas exploitée. Cela crée donc un précédent, c'est très bien pour les riverains de cette carrière-là, mais ça crée un précédent. Et nous, en tant que citoyens de Seilles, on demande aussi que la commune fasse preuve d'autant d'implication envers nous et qu'on ait droit à une équité de traitement. On ne comprendrait pas que les autorités communales ne fassent pas tout ce qu'elles peuvent pour s'opposer aussi à l'extension de la carrière du Boltry pour avoir droit au même cadre de vie qualitatif que les gens de Thon-Samson, voilà. »

Madame ROBERT

« La voirie, est-ce que ce sera réalisable ? C'est quelque chose que vous allez analyser. J'aimerais vous entendre monsieur Musschoot et après je souhaiterais entendre Carmeuse si cette route n'est pas réalisable. Vous avez l'air de dire que c'est la première étape de votre projet. Qu'en sera-t-il ? »

Monsieur Frédéric DE VISSCHER - Carmeuse

« Par rapport à la route, cette route est réalisable et sera réalisée. Je n'ai rien d'autre à dire de plus. Merci. »

Madame ROBERT

« Par rapport au réaménagement, monsieur souhaitait qu'éventuellement il y ait un cautionnement, un montant qui serait réservé pour prévoir la réhabilitation, le réaménagement de la carrière. Est-ce que c'est quelque chose qui est faisable ? »

Monsieur Frédéric DE VISSCHER - Carmeuse

« Mais c'est déjà le cas aujourd'hui. Dans le permis, le réaménagement de nos sites est garanti par un cautionnement, cautionnement qui est prévu par la législation et qui est constitué. »

Madame ROBERT

« Très bien. Et quant au réaménagement, c'est un point qui fait partie... parce que monsieur dit « à la cessation de l'activité, il faudrait prévoir le réaménagement », est-ce que ce sera le cas ou bien il se fait déjà progressivement dans le cadre de votre permis ? »

Frédéric DE VISSCHER - Carmeuse

« Le réaménagement se fait progressivement. Maintenant, le projet que nous avons et que nous avons présenté vient modifier les réaménagements qui étaient prévus dans les permis précédents pour l'exploitation de la carrière du cimetière et du Boltry. Et encore une fois, il y a des cautionnements qui sont prévus, un nouveau permis sera délivré et des cautionnements seront également imposés par la Région wallonne. »

Madame ROBERT

« Très bien et donc vous aurez aussi un nouveau plan de réaménagement ? »

« Tout à fait. »

Madame Anne WEISERBS

« Je m'appelle Anne Weiserbs et je précise lourdement que j'interviens ici en tant que citoyenne et pas en tant que professionnelle dans le domaine de la conservation de la nature. Néanmoins, ça fait trente ans que je travaille dans ce domaine-là. Monsieur Murillo nous a dit, en arrivant, qu'il avait croisé beaucoup de gens qui étaient inquiets. Moi je vais partir très très inquiète en repartant quand je vois la façon dont j'ai été enfumée dans mon propre domaine par la communication de Monsieur De Visscher, je me demande vraiment dans les domaines où je ne suis pas compétente tout ce que j'ai raté. Alors petit éclaircissement très rapide, le grand duc, sa population est florissante. Un couple en plus, un couple en moins, on s'en fout. La création d'un milieu carrier est intéressante, c'est vrai, c'est ce qu'on nous explique beaucoup partout. Quand vous avez un milieu complètement neutre et vide où il n'y a que des champs, vous créez une carrière et vous créez de la biodiversité. On n'est pas du tout dans ce contexte-là, on est juste à côté d'un joyau naturel, la réserve naturelle. On en parle tout le temps. On nous avoue aussi ce soir, donc il y a une reconnaissance de cette valeur, mais la quantité de poussière qui va tomber sur la réserve on ne sait pas et on nous annonce déjà que l'on ne saura pas. Il faut se rendre compte qu'un demi-centimètre de poussière sur cette réserve c'est la mort de cette réserve. Alors les petits chemins de balade, les parkings qui vont nous y mener, plus aucun sens, on aura tout détruit alors ça c'était une petite mise en contexte. Alors à propos de ma question : comment le bureau d'études va-t-il mesurer le fait de supprimer une zone - on va avoir un trou gigantesque - à la place d'une zone où potentiellement un jour dans le futur, la réserve aurait pu s'étendre ? On est dans une dynamique de diminution démographique. On reconnaît aussi que les zones aux alentours, elles sont complètement polluées et que la culture sur ces zones, elle est complètement aberrante. Il y a un scénario où la réserve naturelle pourrait s'étendre vers ces zones que l'on va retirer et un jour, on pourrait y arriver. Comment vous allez mesurer ça dans l'étude d'incidences, le fait que cette potentialité-là, en termes de biodiversité, elle est détruite pour toujours ?

Deuxième question tout à fait autre. Il est question dans la présentation aussi de monsieur De Visscher, de chaux. Or apparemment c'est du concassage qu'on va faire et là je pense que le discours il est complètement incohérent. Donc demande de précision à propos de cette potentialité de faire du concassage polluant. Est-ce qu'on peut préciser ça ou du gravier ? merci. »

Madame ROBERT

« Alors, vous avez deux questions, s'il vous plaît des réponses courtes et claires, comment mesurer la différence ? On aura demain un trou alors que s'il n'y en n'avait pas eu un, il y aurait une potentielle possibilité d'extension de la zone naturelle. »

Monsieur MUSSCHOOT

« Pour mesurer ça, c'est effectivement très compliqué. Il n'y a pas de guide qui vous donne un chiffre et on vous fait une table de correspondance, et caetera. La seule chose qu'on peut faire, c'est caractériser la biodiversité déjà ne fut-ce qu'existante au niveau de la zone qui sera supprimée. Donc on va parler de la future carrière en tant que telle. On peut parler du remblai Brison et de sa qualité etc. Tout cela sera regardé. Se dire « est-ce qu'on fait des compensations ? », je l'ai mis dans ma présentation, on peut parler de compensations, donc c'est créer des zones à biodiversité intéressante qui seraient adjacentes à la réserve naturelle. Si c'est nécessaire, je n'ai pas encore fait l'étude, de faire des compensations pour permettre peut-être de favoriser la biodiversité à proximité de la réserve naturelle plutôt que de le faire ailleurs et

beaucoup plus loin, ce qui n'a pas tellement d'intérêt ou peut-être moins d'intérêt que de le faire à côté de la réserve naturelle. Des discussions sur des potentialités d'intérêts biologiques, « si on gérait ça autrement, si c'était fait mieux », ça a déjà été fait sur d'autres projets. Ça peut s'inclure et j'ai noté votre question, on y répondra dans le cadre du dossier. Et pour les poussières, simplement, ce que je veux dire par là, c'est que la modélisation d'un rejet de poussière qui va être diffus est extrêmement compliquée et avec des hypothèses qui sont extrêmement variables. Et donc jouer la sur modélisation à ce niveau-là, je ne pourrais pas vous dire formellement « il n'y aura pas ½ cm qui tombera ». Je peux vous dire qu'elles vont être les quantités à peu près qui vont être générées, il y a des ordres de grandeurs qui sont connus. On peut se dire où sont les axes des vents dominants, on peut commencer à discuter de toutes ces choses-là. Plus bas on sera dans la carrière, moins il y aura une poussière qui sera générée, qui ira vers le dessus. Au début, il y en aura et donc il y a des choses qui peuvent être faites pour réduire le risque de la poussière qui vient vers la zone naturelle de Sclaigneaux et j'avance, j'anticipe largement les évaluations qui ne sont pas encore faites pour contrôler ce qui se passe au niveau de la réserve naturelle. On peut placer des jauges Owen, ça pourrait se placer simplement pour voir quelle est la quantité de retombées de poussière au niveau de la réserve naturelle, en terme de contrôles. »

Madame ROBERT

« Merci il y a une incompréhension par rapport à la chose alors que ce n'est pas ce qui va être retiré dans la carrière. Est-ce que l'on peut peut-être préciser ce message qui n'a peut-être pas été bien compris. »

Monsieur Juan MURILLO – Carmeuse

« Oui, manifestement je n'ai pas été suffisamment clair. La chaux ne se retire pas de la carrière, ça se produit en cuisant de la pierre calcaire. Mais c'est vrai que l'extension de la carrière concerne ce qu'on appelle des granulats qui ne sont pas destinés à être cuits ni à produire de la chaux et je vous en ai parlé de la chaux pourquoi parce que c'est notre cœur de métier et que l'on travaille encore la chaux à Seilles. Mais c'est bien les granulats et je pense l'avoir dit. Les granulats sont pour des applications dans la construction essentiellement. »

Monsieur Christian MATTART

« Merci. Bonsoir, Christian Mattart. Je suis habitant de Seilles depuis tout petit. Je serai court. Un sujet qui est resté sous silence c'est justement le bruit et a fortiori, quand on parle de granulats, la production de granulats est nettement plus bruyante sans doute que la cuisson de la chaux. Je ne suis pas un spécialiste mais j'ai l'impression qu'il y a une différence en termes de bruit, quoi qu'il arrive. Dans une interview datée de 2023, monsieur De Visscher, vous avez déclaré au journal L'Avenir, au sujet de la carrière d'Aisémont, qu'il y avait des problèmes de nuisances sonores liées justement à la production de granulats dans cette carrière. Vous avez déclaré que la mise en place d'une butte tampon pour régler ou en tout cas limiter les nuisances sonores, ça prenait du temps puisqu'il fallait attendre que les arbres poussent. Plus récemment, le 9 octobre dernier, le four prototype Butterfly a provoqué quelques nuisances sonores sur le village à tel point que vous avez distribué un courrier en toutes boîtes indiquant « il subsiste un bruit que nous ne parviendrons pas à atténuer totalement, vous le percevrez plus ou moins fort suivant l'endroit où vous habitez et la direction du vent. » Ça c'est un courrier du neuf octobre 2024. Quels moyens avez-vous déjà mis en place à Seilles en prévision du projet ici que vous nous présentez pour justement limiter les nuisances sonores ? Est-ce que vous avez déjà entamé la construction d'une butte et la plantation d'arbres de manière à ce que dans dix ans quand vous allez démarrer la production et l'utilisation de ce concasseur, on ne l'entendra pas. Voilà, est-ce que ce projet fera du bruit ? Est-ce qu'il n'en fera pas ? J'espère qu'il en fera le moins possible en tout cas. En tant que carrier, vous avez le

temps long mais en tant que riverains, nous serons aux premières loges dès le premier jour.

Alors une deuxième question lors de votre intervention monsieur Murillo vous avez décrit la fosse de la carrière le long de laquelle sera implantée la route d'accès, donc la fosse du Boltry, comme étant l'ancienne carrière. Est-ce qu'avec l'usage de ces mots, on peut considérer que la réhabilitation du site la fosse du Boltry sera bientôt entamée ? J'ai cru comprendre par les propos de monsieur De Visscher que non, puisque les conditions changeaient. Je pense que j'ai eu la réponse à ma question.

Toutes les questions et remarques que nous avons formulées en deux-mille-vingt-et-un, ça c'est ma troisième question. On avait formulé donc, suite à la RIP, une série de questions et de remarques. Est-ce que nous devons à nouveau les transmettre à la ville et à Carmeuse ou est-ce qu'elles ont déjà été actées et sont transmises à monsieur Musschoot ? Merci. »

Madame ROBERT

« Merci pour votre intervention efficace. Le bruit, c'est un sujet qu'on n'a pas encore abordé. Est-ce que le fait que la matière soit différente et le granulat risque de générer un bruit plus important ? »

Monsieur Frédéric DE VISSCHER - Carmeuse

« Alors, un concasseur, si aucune précaution particulière n'est prise, un concasseur, un broyeur fait du bruit, ça c'est indéniable. Il y a des techniques qui permettent d'isoler, de barder. Vous avez parlé de butte tampon ou de le mettre derrière une butée. Effectivement, je pense que ça, c'est sans doute la meilleure solution. Est-ce que nous avons déjà commencé ces buttes ? Mais non, parce qu'il faut un permis pour faire ces buttes. Et il faut que le permis soit octroyé conformément à notre demande. Il y a des normes très strictes à respecter en matière de coût. Il y a des contrôles qui sont faits par la police de l'environnement et nous devons respecter ces normes, nous nous y engageons et nous essayerons même de faire mieux que les normes. Et donc les buttes tampons, je vais vous expliquer, dans l'aménagement du projet : 1, il y a la construction de la route, 2, il y a l'aménagement des buttes tampon et c'est seulement lorsque ces buttes tampon ont été aménagées que le projet industriel commence. »

Madame ROBERT

« La carrière du Boltry, vous allez commencer à la réhabiliter, à la réaménager ? »

Monsieur Frédéric DE VISSCHER - Carmeuse

« La carrière du Boltry, comme vous le vous l'avez noté, nous allons l'utiliser pour installer un plateau industriel sur lequel seront implantées les installations de traitement de la pierre. Donc on n'est pas encore dans une phase de réhabilitation. »

Madame ROBERT

« Est-ce que les remarques de 2021 sont bien prises en compte ? »

Monsieur MUSSCHOOT

« En toute légalité, ce serait uniquement celles-ci mais vu l'historique du dossier, moi j'ai dit dès le départ à Carmeuse que j'aimerais bien pouvoir avoir tous les courriers depuis le début. Donc les courriers 2021 également et les prendre en compte dans la procédure. »

Madame ROBERT

« Donc c'est une confirmation ? »

Monsieur MUSSCHOOT

« Oui. En tout cas pour moi. »

Madame ROBERT

« Et la commune est bien d'accord avec ça aussi, les courriers seront transférés. »

Madame Mireille VAN STRYDONCK

« Mireille Van Strydonck. Donc en fait on a parlé de la route en site propre et que ça éviterait de rester rue des écoles etc. Evidemment, c'est gagner cinq cents mètres environ de riverains mais ça ne change pas le problème de la rue des carriers, rue du neuf moulin, de la rue de Tramaka. On parle de Carmeuse mais on ne parle pas des autres entreprises qui sont dans les zonings ni des nouveaux habitants des nouveaux quartiers et même des anciens qui tous les jours transitent des quatre coins vers l'autoroute en vivant un enfer. Et ces camions qui vont arriver, qui vont déboucher on ne sait pas trop comment au niveau de la rue, enfin en face du neuf moulin, soyons clairs. Ils vont venir alimenter encore la circulation sur la route nationale. Alors c'est bien, Carmeuse va construire une route mais qui va entretenir ? Est-il prévu fréquemment des réfections de cette nationale ? Ca veut dire aussi pour les gens qui font le chemin d'Andenne à l'autoroute et de Landenne vers le centre d'Andenne, plus de temps de trajet. Donc ça veut dire mettre les enfants à l'école plus tôt le matin, prévoir peut-être un aller et retour pour ceux qui habitent à Landenne-sur-Meuse. En fait ça va créer beaucoup de problèmes. Et nous ne parlons que d'une entreprise andennaise, nous parlons de Carmeuse, mais on oublie toutes celles du zoning, on oublie la prison, on oublie plein de choses dans ce dossier. Aujourd'hui il y a des seillois ici, mais ce sont tous les andennais qui sont concernés parce que quand ils doivent aller prendre... l'autoroute ou quand ils doivent aller faire leurs courses... pour moi c'est plus facile d'aller faire mes courses à Forvilles au Delhaize que de descendre à Andenne à certaines heures. Et ça je suis désolée, on n'en parle pas. Alors vous avez parlé de la route en site propre, mais c'est vous, qu'est-ce que l'on va gagner nous, les seillois ? cinq cents mètres où les camions ne passeront pas et les habitants du neuf moulin ils verront quand même toujours passer les camions. Les habitants de Tramaka, ils verront encore les camions. L'habitation elle ne va pas simplement dévaluer à Seilles, elle va dévaluer dans tout Andenne parce que ce n'est pas gai d'habiter Andenne, de se payer le matin les trajets entre le centre-ville et/ou Landenne et ce centre-ville. Les navetteurs qui viennent travailler dans nos écoles, qui vont travailler dans le zoning, qu'est-ce qu'ils vont faire eux ? Ils vont devoir partir plus tôt, c'est certain, et ils vont s'énervier. Alors ces camions vont être chargés par de la pierre, c'est une dangerosité pour les utilisateurs de cette route et ça on n'en parle pas. Alors je pense que la société qui fait l'étude d'incidences a omis, je pense, de regarder aussi l'impact sur la vie des gens, parce que la poussière oui, et je remercie les personnes qui précédemment ont évoqué certains sujets liés aux conditions de vie à Seilles, mais ça sera des conditions, je vais dire au niveau environnemental, difficiles, mais au niveau de l'énervement qu'on peut avoir sur la route et les risques. Parce que ces camions, à un moment donné, on va devoir mettre un rond-point tout près de la nouvelle station-service. Il y aura un rond-point, soit là, soit avant et dans un rond-point avec un camion chargé de pierres, qu'est-ce que ça peut donner comme risque pour les voitures qui circulent là ? Donc voilà ce sont des questions que je me pose. On oublie les autres entreprises andennaises, ça c'est quelque chose que je ne peux pas comprendre. On oublie que ce n'est pas que les Seillois qui sont concernés, mais tous les andennais. »

Madame ROBERT

« Madame parle de l'effet cumulatif qui est très important. Merci madame pour votre intervention car c'est un sujet que l'on n'avait pas encore abordé. Ce que je vous propose, c'est de peut-être synthétiser en plusieurs points l'effet cumulatif. Donc les habitants, Andenne, les autres entreprises, le zoning, les nouveaux villageois et caetera viennent s'ajouter aux camions et ça, c'est quelque chose que vous allez prendre en compte au-delà de de Tramaka sur la nationale ? »

Monsieur MUSSCHOOT

« Alors une chose qui est importante sur la mobilité, j'ai été un peu vite sur mon slide à ce sujet peut-être, mais il y a bien des comptages. On peut faire des comptages au niveau des voiries qui sont empruntées par les camions, donc là ce qui est important d'abord c'est que j'aie les tracés prévus pour le trafic camions : quelle route ils empruntent, en tout cas quelles sont les instructions qui peuvent être données par Carmeuse aux camions pour dire est-ce qu'ils vont à gauche ou à droite quand ils sont sortis, la route qui sera prévue, voir s'il y a un aménagement ou pas (ça, ça peut être discuté avec la commune ou la Région). Ici madame parlait d'un rond-point, ça, ce sont des choses qui se discutent aussi avec les autorités évidemment dans le cadre du dossier. C'est sur la nationale, c'est la région effectivement. Donc ça, ce sont des points qui sont à discuter bien évidemment. Ce qui est important pour moi, c'est le nombre de camions supplémentaires qui va être généré par le projet par rapport à la situation actuelle, tous trafics confondus. Donc d'office, si on fait un comptage sur une voirie, on compte toutes les voitures qui passent et tous les camions qui passent. On ne se limite pas qu'à ceux de Carmeuse, on regarde la totalité, donc l'impact cumulatif est d'office pris en considération. Ça c'est automatique en fait dès qu'on fait les comptages. »

Madame ROBERT

« Voilà et donc les aménagements sont éventuellement des recommandations que vous pouvez faire. Au niveau du bruit, ça vous vous en avez parlé. Par rapport à la dangerosité, c'est un point qui va être évalué, la dangerosité du trafic ? »

Monsieur MUSSCHOOT

« La dangerosité du trafic, ça arrive s'il est à saturation ou pas, c'est le comptage déjà qui nous le dira, et si on risque d'arriver à saturation à certaines heures. Ça dépendra des heures de démarrage des camions, et caetera. Bon, ça, je n'ai pas encore le détail, je veux dire ici on peut l'analyser. Après, est-ce qu'un camionneur va rouler correctement ? Ça, je ne peux pas vous le dire. Il est censé respecter le code de la route comme tout le monde avec des camions avec lesquels il roule, et en tous cas le gabarit des routes sur lesquelles il est. C'est la base. »

Madame ROBERT

« C'est ça, mais enfin les gabarits, les axes pour tourner, et caetera, c'est quand même quelque chose que vous étudiez ? Le fait de bâcher.. »

Monsieur MUSSCHOOT

« Les rayons de braquage pour les camions, sortir de la route normale et pouvoir tourner vers les routes nationales, ça oui, évidemment. »

Il est déjà 21h45. Madame Robert donne encore la parole à une dame qui souhaite ajouter des informations en continuité de la prise de parole précédente.

Madame Delphine PERIN

« Donc voilà, merci madame de nous laisser encore cinq minutes de plus. Je suis Delphine Perin, j'habite rue des Carriers et on est ici avec des voisines. Donc là, on a bien entendu madame qui abordait le problème du flux, de la mobilité sur la rue de Tramaka. Mais quand on a vu les slides, au départ, le tracé de la route c'est une ligne sur une carte. Mais la route, elle va partir d'où et elle va s'arrêter où ? Vous avez dit « aux environs de la station essence », à dix mètres ?, à cent mètres ?, à cinq cents mètres ? Et puis on parle aussi de tout ce qui est diminution de bruit et tout ça, mais vous allez procéder comment ? à quelle profondeur vous allez creuser la route ? A quelle hauteur vont être les talus ? Qu'est-ce que vous allez proposer pour éviter les vibrations pour éviter la poussière pour éviter le bruit ? Donc voilà c'est un peu la suite pour avoir plus de détails parce que là, ce n'est pas énormément d'informations. Et puis je voudrais bien savoir où habitent les membres qui sont ici de Carmeuse pour voir s'ils subissent la même chose que tous les habitants de Seilles. Merci. »

Madame ROBERT

« C'est difficile de donner cette information et je comprends le sentiment que vous avez d'avoir une ligne blanche sur une sur une feuille comme ça. Maintenant, tout ça, ce sont les informations qui se retrouveront dans le dossier que vous allez faire monsieur Musschoot, qui n'est pas encore fait ? »

Monsieur MUSSCHOOT

« Tout ça ne se retrouvera pas que dans mon dossier mais tout simplement dans le formulaire de demande de permis qui sera déposé, il y a tous les plans qui devront être mis en détail, comme des plans d'architecte, mais rien que pour la route qui va être tracée, les pentes, l'épaisseur de l'asphalte. Enfin tout sera tout sera mis, vous aurez tout le détail. Là, à l'heure actuelle, je ne l'ai pas encore non plus. Donc moi, c'est une question que j'ai évidemment pour Carmeuse : « Donnez-moi les plans que je puisse regarder pour voir si c'est logique, si c'est cohérent, quel va être le dénivelé, comment ce sera aménagé, quelles mesures de sécurité seront émises,.. » Je ne sais pas encore non plus à quel endroit on va se rebrancher au niveau de la station. Ce sera plus loin, pas loin, qu'il y a quand même un seuil de talus, donc tout ça vous aurez le détail avec le dossier en main. »

Madame ROBERT

« En clair, à ce stade-ci, il est impossible que vous ayez l'information, madame. Et donc cette information plus précise avec des coupes, et caetera, ce sera dans le cadre de l'enquête publique que vous l'aurez. Mais donc à ce stade-ci, je comprends votre désarroi et je crois qu'il est pour beaucoup d'autres projets, mais c'est le principe de la réunion d'information préalable, c'est que vous n'avez pas encore de dossier véritablement à consulter. »

Frédéric DE VISSCHER - Carmeuse

« Venez me voir, Madame, je vais vous montrer sur un plan, il y avait un slide où il y a un tracé, où vous verrez où aboutit la nouvelle route dans la rue des carriers. Je vais vous montrer sur le plan. »

(On remet à l'écran le slide concerné par le tracé de la route).

« Au niveau de la rue des carriers, vous avez ici la butte tampon qui existe, qui est la butte plantée qui se trouve à l'extrémité. Et puis sur le coin, lorsque vous prenez le tournant, il y a une maison, c'est la dernière maison, c'est un chalet en bois. La route débouchera environ, je dirais

cinquante mètres plus bas. Il y aura un aménagement, la route sera élargie pour pouvoir permettre un « tourne à gauche ». »

Madame ROBERT

« Merci monsieur De Visscher. Voilà, on termine sur une fin de réunion qui certainement vous laisse encore beaucoup de questions, j'en suis véritablement désolée. Au-delà de ces documents-là, il n'y aura rien d'autre de consultable et je crois que vous devrez être vraiment attentifs à l'enquête publique.

Monsieur le Bourgmestre, est-ce que vous voulez clôturer la réunion ? »

Monsieur Vincent SAMPAOLI – Bourgmestre

« Simplement, je voudrais remercier l'ensemble des personnes présentes pour la qualité de leur intervention, pour le fait aussi que ça se soit fait dans le respect des uns et des autres, ce qui avait été demandé par madame que je remercie, car en qualité de modérateur, je pense qu'elle a extrêmement bien fait son travail. Je remercie les conseillers communaux présents tant de l'opposition que de la majorité et également mes collègues du Collège communal et les responsables des différents services, madame Jamart et mesdames Luretig et Collard. Nous avons écouté, nous avons entendu, nous, la Ville d'Andenne, nous aurons le pouvoir d'avis. La décision finale appartiendra à la Région wallonne. Nous avons écouté et entendu ce que vous avez exprimé. C'était vraiment très intéressant. Etant moi-même seillois, j'ai beau m'appeler Sampaoli, mes grands-parents sont arrivés en 1923, il y a quand-même un peu de temps. Je vis à Seilles depuis que je suis gamin. Ma famille a travaillé dans les carrières donc je connais aussi Seilles très très bien, et donc je suis aussi sensible à tout ce que l'on peut ressentir. Mais je vous remercie vraiment pour la qualité de cette soirée, de vos interventions, de l'ambiance et du respect lors de cette réunion d'information. »

Fin de la réunion vers 22h10